



CORREZE
LE DÉPARTEMENT



**SÉANCE PLÉNIÈRE
DU 10 AVRIL 2020**



DÉBATS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	QUALITÉ	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
ARFEUILLERE Christophe	02/08/1968	Artisan - Maire d'Ussel	Ussel	27/03/2011
AUDEGUIL Agnès	15/01/1960	Auxiliaire puéricultrice	Egletons	22/03/2015
BOISSIERAS Pascale			Yssandonnais	29/03/2015
BOUCHETEIL Emilie	26/01/1987		Naves	29/03/2015
BOUZON Christian			Yssandonnais	06/10/2016
CHASSAGNARD Roger	30/12/1946	Retraité de l'Education Nationale - Maire de Laguenne	Sainte-Fortunade	09/03/2008
COLASSON Francis	18/07/1946	Médecin gynécologue	Brive 2	29/03/2015
COMBES Bernard	13/02/1960	Maire de Tulle	Tulle	27/03/2011
COMBY Francis	09/10/1961	Maître de Conférences des universités - Maire de Beyssenac	Uzerche	29/03/2015
COSTE Pascal	13/09/1966	Exploitant Agricole - Président du Conseil Départemental	Midi Corrèzien	09/03/2008
COULAUD Danielle	21/01/1946	Retraîtée - Maire de Margerides	Haute-Dordogne	29/03/2015
DELDOULI Najat	01/01/1967	Secrétaire	Brive 4	29/03/2015
DELPECH Jean-Jacques	27/06/1949	Architecte	Saint-Pantaléon-de-Larche	10/06/2001
DUBOST Ghislaine	12/09/1952	Retraîtée	Midi Corrèzien	29/03/2015
DUCLOS Florence	25/03/1964	Fonctionnaire territorial	Malemort	24/08/2017
DUMAS Laurence	10/09/1966	Secrétaire de Mairie - Maire de Rilhac-Xaintrie	Argentat	22/03/2015
FRONTY Gilbert	25/11/1951	Retraité de l'Education Nationale	Allassac	22/03/1998
LACHAUD Cédric	03/04/1978		Brive 1	01/04/2018
LAUGA Jean-Jacques	17/10/1949	Retraité	Seilhac Monédières	29/03/2015
LEYGNAC Jean-Claude	26/12/1953	Kinésithérapeute	Argentat	22/03/2015

NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	QUALITÉ	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
MAURIN Sandrine	03/04/1970	Adjoint administratif	Brive 3	29/03/2015
PADILLA-RATELADE Marilou	28/09/1960	Collaboratrice d'assurance	Ussel	22/03/2015
PETIT Christophe	24/06/1966	Technicien Supérieur à la DRAF – Maire de Lestards	Plateau de Millevaches	28/03/2004
PEYRAMARD Jean-Claude	11/06/1950	Retraité – Maire de Saint-Hilaire-Peyroux	Naves	27/03/1994
PEYRET Franck	18/05/1965	Assistant commercial	Brive 4	29/03/2015
PITTMAN Lilith	27/01/1945		Brive 2	29/03/2015
QUEYREL-PEYRAMAURE Annie	07/08/1959	Cadre secteur social	Uzerche	29/03/2015
RELIAT Michèle	17/02/1954	Conseillère Régionale	Allasac	29/03/2015
ROME Hélène	19/08/1959	Agricultrice	Seilhac Monédières	30/09/2014
ROUHAUD Gilbert	08/01/1951	Retraité	Malemort	22/03/2015
SIMANDOUX Nelly	15/09/1953	Retraîtée – Maire de Maussac	Plateau de Millevaches	29/03/2015
SOLER Gérard	30/09/1962	Conseiller financier	Brive 3	29/03/2015
STÖHR Jean	28/06/1950	Retraité	Haute-Dordogne	29/03/2015
TAGUET Jean-Marie	18/10/1957	Attaché commercial	Egletons	22/03/2015
TAMIMI Hayat			Brive 1	29/03/2015
TAURISSON Nicole	13/06/1947	Retraîtée	Saint-Pantaléon-de-Larche	29/03/2015
TAYSSE Annick			Tulle	29/03/2015
VALLEE Stéphanie	15/12/1972	Technicienne – Maire de Saint-Paul	Sainte-Fortunade	29/03/2015

**COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PRÉSIDENT :

M. Pascal COSTE

VICE-PRÉSIDENTS :

M. Christophe ARFEUILLERE, Mme Sandrine MAURIN, M. Christophe PETIT,
Mme Hélène ROME, M. Francis COMBY, Mme Lilith PITTMAN,
M. Jean-Marie TAGUET

MEMBRES :

M. Gérard SOLER, Mme Danielle COULAUD, M. Jean-Claude LEYGNAC,
Mme Agnès AUDEGUIL, M. Gilbert ROUHAUD, Mme Florence DUCLOS,
M. Francis COLASSON, Mme Ghislaine DUBOST, M. Franck PEYRET,
Mme Nicole TAURISSON, M. Jean STÖHR,
Mme Nelly SIMANDOUX, Mme Marilou PADILLA-RATELADE,
M. Bernard COMBES, Mme Émilie BOUCHETEIL, Mme Pascale BOISSIERAS,
Mme Hayat TAMIMI, M. Gilbert FRONTY, Mme Annick TAYSSE,
M. Cédric LACHAUD, Mme Michèle RELIAT, M. Roger CHASSAGNARD

COHÉSION SOCIALE

Président : Mme Marilou PADILLA-RATELADE

Vice-Président : M. Francis COLASSON

Membres :

Mme Agnès AUDEGUIL, Mme Sandrine MAURIN, M. Christophe PETIT,
Mme Lilith PITTMAN, Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE, M. Gilbert ROUHAUD,
M. Gérard SOLER, M. Jean STÖHR, Mme Pascale BOISSIERAS,
M. Cédric LACHAUD, Mme Hayat TAMIMI, Mme Annick TAYSSE

COHÉSION TERRITORIALE

Président : Mme Laurence DUMAS

Vice-Président : Mme Nelly SIMANDOUX

Membres :

M. Christophe ARFEUILLERE, Mme Danielle COULAUD, Mme Najat DELDOULI,
M. Jean-Claude LEYGNAC, Mme Florence DUCLOS, M. Christophe PETIT,
Mme Hélène ROME, M. Jean-Marie TAGUET, M. Roger CHASSAGNARD,
M. Jean-Claude PEYRAMARD, Mme Michèle RELIAT, Mme Stéphanie VALLÉE

AFFAIRES GÉNÉRALES

Président : M. Franck PEYRET

Vice-Président : M. Jean-Jacques LAUGA

Membres :

M. Francis COMBY, M. Jean-Jacques DELPECH, Mme Ghislaine DUBOST,
Mme Laurence DUMAS, Mme Marilou PADILLA-RATELADE,
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE, Mme Nelly SIMANDOUX,
Mme Nicole TAURISSON, M. Christian BOUZON, Mme Émilie BOUCHETEIL,
M. Bernard COMBES, M. Gilbert FRONTY

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

M. Alexandre MURAT

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DES SERVICES

M. Éric LARUE

DIRECTEUR DU CABINET DU PRÉSIDENT

M. Vincent SEROZ

CHEF DE CABINET

M. Laurent DARTHOU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt et le dix Avril, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département Marbot, à TULLE, au lieu habituel de ses délibérations.

Présents :

M. Christophe ARFEUILLERE - M. Roger CHASSAGNARD - M. Bernard COMBES -
M. Francis COMBY - M. Pascal COSTE - Mme Laurence DUMAS - Mme Sandrine MAURIN -
Mme Marilou PADILLA-RATELADE - M. Christophe PETIT - Mme Hélène ROME -
M. Jean-Marie TAGUET - Mme Annick TAYSSE - Mme Stéphanie VALLEE

Pouvoirs :

Madame Agnès AUDEGUIL	à	Monsieur Jean-Marie TAGUET
Madame Pascale BOISSIERAS	à	Madame Stéphanie VALLEE
Madame Emilie BOUCHETEIL	à	Monsieur Bernard COMBES
Monsieur Christian BOUZON	à	Madame Stéphanie VALLEE
Monsieur Francis COLASSON	à	Madame Sandrine MAURIN
Madame Danielle COULAUD	à	Monsieur Christophe PETIT
Madame Najat DELDOULI	à	Madame Marilou PADILLA-RATELADE
Monsieur Jean-Jacques DELPECH	à	Monsieur Christophe ARFEUILLERE
Madame Ghislaine DUBOST	à	Monsieur Pascal COSTE
Madame Florence DUCLOS	à	Madame Hélène ROME
Monsieur Gilbert FRONTY	à	Monsieur Bernard COMBES
Monsieur Cédric LACHAUD	à	Madame Annick TAYSSE
Monsieur Jean-Jacques LAUGA	à	Madame Hélène ROME
Monsieur Jean-Claude LEYGNAC	à	Madame Laurence DUMAS
Monsieur Jean-Claude PEYRAMARD	à	Monsieur Roger CHASSAGNARD
Monsieur Franck PEYRET	à	Madame Laurence DUMAS
Madame Lilith PITTMAN	à	Monsieur Francis COMBY
Madame Annie QUEYREL-PEYRAMAURE	à	Monsieur Francis COMBY

Madame Michèle RELIAT	à	Monsieur Roger CHASSAGNARD
Monsieur Gilbert ROUHAUD	à	Monsieur Christophe ARFEUILLERE
Madame Nelly SIMANDOUX	à	Monsieur Christophe PETIT
Monsieur Gérard SOLER	à	Madame Sandrine MAURIN
Monsieur Jean STÖHR	à	Monsieur Jean-Marie TAGUET
Madame Hayat TAMIMI	à	Madame Annick TAYSSE
Madame Nicole TAURISSON	à	Madame Marilou PADILLA-RATELADE

Monsieur Christophe ARFEUILLERE remplit les fonctions de Vice-Président.

Madame Sandrine MAURIN remplit les fonctions de Secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

Table des matières

CONSEIL DÉPARTEMENTAL du 10 AVRIL 2020

PAGES

Ouverture de la séance par Monsieur Pascal COSTE, Président
et introductions

12 à 18

EXAMEN DES RAPPORTS ET INTERVENTIONS

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

301	Concordance des comptes avec les comptes de gestion de Monsieur le Payeur Départemental pour 2019 : budget principal du Département et budgets annexes	19
302	Compte Administratif du budget principal du Département pour 2019	20 et 21
303	Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille : Compte Administratif 2019	22
304	Centre Départemental de Santé : Compte Administratif 2019	23
305	Affectation des résultats 2019 et couverture du besoin de financement de la section d'investissement + Budget principal et Budgets annexes du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille et du Centre Départemental de Santé	24
306	Budget Primitif principal du Département pour 2020	25 à 27

307	Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille : Budget Primitif 2020	28
308	Centre Départemental de Santé : Budget Primitif 2020	29
309	Vote des taux 2020 : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe d'aménagement et taux perçu au titre des droits d'enregistrement et taxe de publicité foncière sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et de droits immobiliers	30
310	Politique des Ressources Humaines - Dotations 2020	31
311	Actualisation des tableaux des emplois budgétaires au 31 janvier 2020	32
312	Marchés publics et accords-cadres. Délégation de pouvoir à Monsieur le Président du Conseil Départemental - Article L. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales	33
313	Coronavirus - Mise à disposition de personnel du Département	34

COMMISSION DE LA COHÉSION SOCIALE

101	Politique de l'Autonomie - Dotations 2020	35
102	Politique de l'emploi et de l'insertion - Dotations 2020	36
103	Santé et prévention : protection maternelle et infantile - Prévention et santé - Dotations 2020	37
104	Politique de prévention et de protection de l'enfance - Dotations 2020	38
105	Politique de prévention et actions sociales - Dotations 2020	39
106	Plan "Ambitions Santé Corrèze"	40
107	Actions en faveur des collèges publics, de l'éducation et de la jeunesse - Actions transports : élèves handicapés, Handimobile, jeunesse - Dotations 2020	41
108	Politique sportive départementale - Dotations 2020	42

109	Politique culturelle départementale - Dotations 2020	43
110	Archives Départementales - Dotations 2020	44
111	Bibliothèque Départementale - Dotations 2020	45
112	Politique de prévention et actions sociales. Bons d'achats pour l'aide alimentaire pendant la période de confinement Covid-19	46

COMMISSION DE LA COHÉSION TERRITORIALE

201	Réseaux et Infrastructures - Dotations 2020	47 et 48
202	Tourisme - Dotations 2020 et convention de partenariat Corrèze Tourisme	49
203	Aménagement Numérique du Territoire - Programmation 2020	50 et 51
204	Bâtiments et moyens généraux - Dotations 2020	52
205	Politique Départementale relative aux systèmes d'information de la Collectivité - Dotations 2020	53 et 54
206	Aides aux collectivités - Dotations 2020	55
207	Politique de l'habitat - Dotations 2020	56
208	Politique départementale de la transition écologique - Dotations 2020	57
209	Développement et attractivité des territoires 2020	58
210	Partenariat QUALYSE - Conseil Départemental de la Corrèze : avenant n° 2	59

M. LE PRÉSIDENT – Cette séance portera sur l’approbation du budget. Elle nous permettra également d’effectuer un point sur toutes les actions engagées par le Département, ainsi que de saluer celles et ceux qui les réalisent. La configuration de cette réunion respecte les ordonnances édictées par le Gouvernement dans le cadre de la crise actuelle. Il aurait été possible de débattre en visioconférence, mais il nous a semblé plus judicieux de maintenir notre Assemblée, eu égard à son caractère budgétaire et par respect pour les équipes ayant travaillé sur sa préparation. Cette décision a été prise conjointement par nos deux groupes, afin de maintenir l’ensemble des activités de la maison.

Il est procédé à l’appel nominal des Conseillers Départementaux.

* * *

*

Le quorum est atteint. Tous les membres excusés sont représentés par pouvoir, car nous avons fait le choix de conserver l’équilibre de la majorité. Afin de garantir l’exigence réglementaire du caractère public de la séance, cette dernière est retransmise en Facebook Live.

Le Département recense 159 cas de Coronavirus confirmés, 44 personnes hospitalisées, dont 10 en réanimation. La Corrèze dispose, de façon permanente, de 15 lits de réanimation, qui sont passés au nombre de 27 depuis la réorganisation des services. Deux lits sont utilisés pour des transferts effectués depuis la région parisienne afin de soulager ses hôpitaux. Je pense qu’il est profitable de nous confronter à des cas de Covid, afin de former plus en profondeur notre personnel soignant, auquel j’adresse une pensée particulière. Le Département compte, par ailleurs, 29 personnes sorties guéries de l’hôpital, mais déplore 12 décès.

Dans le respect des critères de confinement, un comptage d’effectifs sur des points stratégiques du réseau routier a été mis en place dès le début de la crise. Cela nous a permis de constater une baisse drastique et rapide du trafic, avoisinant aujourd’hui 50 % pour les camions et 25 % pour les voitures. Ce pourcentage étant très faible au regard du nombre de salariés toujours en activité, je salue le sens civique des Corrèziens. Cependant, suite à l’allocution du Premier Ministre intervenue jeudi, la circulation des véhicules personnels est remontée à 28 %. Je rappelle que les consignes du confinement sont maintenues et doivent être respectées. Sur 55 000 salariés, fonction publique comprise, 11 000 se trouvent actuellement en chômage partiel, ce qui équivaut à plus de 5 millions d’heures de chômage technique. Des aides étatiques, notamment en direction des TPE (Très Petites Entreprises), sont en train de se mettre en place. Nous avons obtenu d’abaisser le plafond de déclenchement de 70 à 50 % de perte. La Région investira, quant à elle, 73 M€ dans le plan de relance. Les différents fonds alloués à cette crise sont recensés sur le site Internet de la Région Nouvelle-Aquitaine et sur le site gouvernemental.

Le plan de continuité des services du Département a été élaboré par le comité de direction le 11 mars et mis en œuvre dès le 17 mars. Je remercie tous les agents ayant travaillé sur ce plan, ainsi que la Direction Générale. Le Département compte environ 1 500 agents au total. 180 d’entre eux restent physiquement présents dans les différents services. 450 agents ont été placés en télétravail. 200 assistants familiaux répartis sur l’ensemble du territoire continuent de travailler 24 h/24, pour accueillir personnes âgées ou enfants en danger. 80 agents bénéficient d’une autorisation d’absence pour garde d’enfants, ce qui constitue un chiffre assez faible attestant d’une attitude civique. 100 personnes se trouvent en congés ou en arrêt maladie. Enfin, 450 agents, soit approximativement un tiers de l’effectif total, sont confinés. Sont essentiellement concernés le service routier et le personnel des collèges. Au sein de ce dernier, 80 personnes se sont portées volontaires pour être mises à disposition d’établissements en manque d’effectifs : je tiens à les en remercier. Elles n’ont pas encore été mobilisées, mais si le besoin s’en faisait sentir, nous pourrions élargir cette proposition de mise à disposition au personnel qui n’a pas encore été questionné sur le sujet.

Un accueil téléphonique permanent a été mis en place. Tous les services, bien que fermés, restent donc joignables. Par ailleurs, un numéro unique, permanent également, le 0800 19 00 19, est à disposition des habitants. Un manuel d'information et d'orientation a été élaboré pour répondre correctement aux demandes de chaque appelant.

Concernant le secteur de l'autonomie et la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), 20 agents restent quotidiennement mobilisés. Un numéro unique a été communiqué à tous les partenaires et une cellule d'accueil téléphonique de quatre personnes est chargée de leur répondre ou de les orienter. Toutes les demandes de renouvellement de prestations sont traitées. Le paiement en temps et en heure de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) ainsi que de l'aide sociale est garanti. Par ailleurs, décision a été prise de renouveler systématiquement, et pour six mois, l'allocation adulte handicapé et l'AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé) afin d'éviter toute rupture de droits. Ces dossiers seront repris plus en détail lorsque les entrevues physiques seront de nouveau possibles. Pour ce qui est des nouvelles demandes de prestations, une formule administrative simplifiée a été mise en place, ainsi qu'un assouplissement des procédures qui permet de monter des dossiers sans disposer immédiatement de tous les justificatifs. Par ailleurs, la Commission Départementale de l'Autonomie et des Personnes Handicapées (CDAPH) ne pouvant plus se réunir tous les quinze jours pour rendre ses avis, une délégation a été accordée à la Présidente. Je rappelle que, depuis le début de la crise, cette Commission a déjà rendu 653 avis. Au cours du mois écoulé, pas moins de 1 500 décisions ont été prises au total pour les personnes handicapées, soit 75 par jour, et 300 pour les personnes âgées, soit une quinzaine par jour. Le second volet du secteur de l'autonomie porte sur le soutien des acteurs du maintien à domicile. 5 000 masques ainsi que du gel hydroalcoolique ont été fournis à l'ensemble des services d'aide à domicile dès le 19 mars.

Je souhaite vous voir porter auprès des personnels des ICA (Instances de Coordination de l'Autonomie) nos plus vifs remerciements pour les 4 600 appels passés aux usagers depuis le 16 mars, ainsi que pour tout le travail accompli. Nous avons mobilisé les coordinatrices départementales afin de faire face à la situation. De plus, nous avons créé une newsletter, visant à transmettre aux professionnels les informations concrètes et utiles concernant les plans de prévention ainsi que leurs conditions de réalisation. Nous avons également demandé à Corrèze Téléassistance de doubler les appels en direction des personnes âgées : 8 400 appels ont ainsi été passés depuis le 16 mars. Une coordination des différentes initiatives prises par chacune des collectivités locales auprès des personnes âgées et handicapées s'étant révélée nécessaire, tous les Maires des communes de la Corrèze recevront, sous peu, un tableau de bord récapitulant l'ensemble des actions en cours. Cela permettra de répartir correctement les appels entre les différents services d'assistance publique.

Le soutien aux EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) et aux établissements médico-sociaux suscite, par ailleurs, une attention majeure de notre part. Je vous informe que la situation en Corrèze est parfaitement contenue : pour les trois quarts des EHPAD de Corrèze comptabilisés, les trois premiers mois de l'année ont présenté 10 % de décès en moins par rapport à l'année précédente. En mars 2019, nous avons déploré 105 décès, contre 103 en mars 2020. Nous veillons à communiquer à l'ARS (Agence Régionale de Santé) des chiffres précis, assurant un suivi au plus près de la situation, qui peut cependant évoluer à tout moment comme en attestent mes collègues des Départements du Grand-Est. Pour cette raison, nous assumons le fait d'avoir demandé, dix jours avant le Gouvernement, le confinement en chambre des personnes âgées. Cette décision était difficile à prendre d'un point de vue humain, tant pour les résidents que pour le personnel soignant. J'adresse toute ma sympathie aux familles, mais pense que cette mesure nous aide à préserver nos personnes âgées. Nous devons rester humbles : même si la Corrèze ne présente pour l'instant aucun décès dû au Coronavirus, rien n'est acquis.

Pour les EHPAD et établissements médico-sociaux, tous types confondus, une cellule départementale de renforts en personnel a été créée, en lien avec les Présidents des Intercommunalités et les Maires, afin de mutualiser les moyens et de coordonner leur mise à disposition. Sept agents sont actuellement mobilisés dans cinq établissements. Cette initiative a été très appréciée, tant par les EHPAD que par les MAS (Maisons d'Accueil Spécialisées) : en cas de besoin, les directeurs d'établissements s'adressent directement à la cellule, qui se charge de répondre à leur demande. Les services juridiques ont élaboré une convention-type, encadrant le personnel et garantissant sa sécurité.

Des prêts de matériel en provenance des collèges ont, en outre, été organisés : par exemple, des chariots pour faciliter les distributions en chambres. Les internats ont été mis à disposition du personnel soignant venu en renforts sur le territoire. Je salue à ce sujet les écoles d'infirmières et d'aides-soignantes, ainsi que la réserve des soignants, qui ont été prioritairement mobilisés, avant même les agents des collectivités locales. Nous développons, par ailleurs, des solutions numériques pour aider les résidents confinés à maintenir le lien avec l'extérieur.

Concernant l'action sociale, la famille et l'insertion, une écoute téléphonique et un accueil de proximité ont été mis en place au sein des douze MSD (Maisons de Solidarité Départementales), qui accomplissent un travail conséquent, puisque la moyenne des appels se maintient entre cinquante et soixante, par jour et par maison. Elle est trois fois supérieure à la moyenne observée au tout début du confinement.

La distribution des allocations se heurte aux guichets fermés et aux retards de traitement du courrier par la Poste, qui fait valoir le retrait de 15 % de ses agents et ne joue plus son rôle de service public. Si nos instances agissaient de la sorte, le pays s'effondrerait. Pour pallier les carences de la Poste, je souhaite vous proposer aujourd'hui trois rapports additifs sur table. Le premier porte sur une aide d'urgence sous forme de bons d'achats, en collaboration avec une liste évolutive de 43 commerces, auxquels le Département versera directement l'argent. Le second concerne un partenariat avec Qualyse, afin que le Laboratoire dispose d'un peu de trésorerie. Le troisième porte sur la mise à disposition du personnel et la validation de la convention-type énoncée plus haut. Je vous remercie de l'accueil réservé à l'ajout de ces trois rapports.

Je souligne et salue l'important travail réalisé avec les associations caritatives et la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) quant à la coordination alimentaire. Un tableau de bord est mis à jour chaque semaine, afin d'anticiper au mieux les différents cas de figure.

Concernant les publics prioritaires devant bénéficier d'un service de garde d'enfants, nous avons souhaité ajouter au personnel soignant, les pompiers, les gendarmes et tous les travailleurs mobilisés. Je répète à l'ensemble des Maires que le Département met à leur disposition les bâtiments des collèges, ainsi que du personnel de renfort, pour garder les enfants de salariés actifs ou de salariés émettant le souhait de reprendre leur poste pour des questions financières. La Corrèze dispose de 946 assistantes maternelles, que le Département a autorisé à garder jusqu'à six enfants, avant même la décision du Gouvernement. 67 places supplémentaires sont effectivement occupées pour le moment. J'insiste, par ailleurs, sur le fait que les vaccinations des enfants doivent continuer à se dérouler normalement, sans report. Des autorisations de sorties ont été accordées à cet effet et le personnel de la PMI (Protection Maternelle et Infantile), que je remercie, reste mobilisé et à disposition. De la même façon, le suivi des femmes enceintes est maintenu, y compris à domicile si nécessaire. Je salue le travail réalisé sur ce point avec les hôpitaux et maternités, d'autant plus justifié par l'inquiétude supplémentaire générée par le virus.

Pour répondre aux besoins de la protection de l'enfance, nous avons mis à disposition du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille un renfort de personnel volontaire. Nous avons également anticipé la survenance éventuelle d'un cas de Covid au sein du Centre, en prévoyant des solutions de confinement. Pour rester sous contrôle, la situation nécessite cependant d'accorder quelques autorisations de sorties exceptionnelles à ces enfants. De la même façon, certaines MECS (Maisons d'Enfants à Caractère Social) se sont vu accorder des promenades à vélo en petits groupes. Il ne s'agit pas de passe-droits, mais de gestion de publics fragiles et difficiles. Je déplore les remarques violentes qui ont été formulées à ce sujet et salue le travail réalisé par les encadrants de ces différents établissements.

Le Juge pour Enfants nous ayant confié des actions d'aide éducative en milieu ordinaire, un suivi étroit des familles est effectué. Concernant les femmes battues, je rappelle que le travailleur social officiant auprès du Commissariat est toujours à disposition et que la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes a été renforcée, tout comme le suivi de chaque signalement. Le Département répond présent auprès des 174 assistants familiaux, qui abattent un travail colossal 24 h/24. Un plan de confinement et de protection a été élaboré dans toutes les structures sociales pour répondre à une éventuelle contamination.

RÉUNION DU 10 AVRIL 2020

Le Centre Départemental de Santé a, quant à lui, développé ses consultations physiques, mais bien plus encore ses téléconsultations. Nos médecins travaillent déjà sur la campagne de tests à venir.

Le versement mensuel du rSa (revenu de Solidarité active) est garanti, l'ouverture des droits est toujours efficacement assurée par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) ou la MSA (Mutualité Sociale Agricole). Les 18 personnes en charge de l'accompagnement des bénéficiaires maintiennent leurs appels téléphoniques réguliers et répondent à toutes les demandes. Nous avons pris une mesure qui aura un impact direct sur les finances de la collectivité : la suspension provisoire des mesures de sanction pour les personnes qui ne recherchent pas activement du travail, afin de leur éviter de voir leurs allocations baisser, voire supprimées. La recherche de travail est en effet grandement compliquée par la crise.

Concernant les vacances scolaires et la garde d'enfants, je rappelle que, en lien avec l'Education Nationale, un appel à inscriptions a été lancé afin de correctement dimensionner les équipes. La mise à disposition des tablettes éducatives est variable en fonction des collèges, tout comme l'utilisation de notre plateforme qui ne fonctionne pas pour tous les établissements. Cependant, à la demande de ceux qui l'utilisent, nous avons ouvert l'accès à d'autres applications afin de faciliter le travail des professeurs.

La vie associative voit maintenu le paiement de ses subventions et aides individuelles, telles que les bourses d'enseignement supérieur ou le soutien aux sportifs de haut niveau. Les situations complexes, comme celles des associations employant beaucoup de salariés ou celles ayant engagé des dépenses sur des événements avant le 16 mars, seront étudiées au cas par cas et en collaboration avec la Région. La plupart des aides ont déjà été versées et la saison est de toute façon terminée pour la majorité des associations sportives.

Nous nous efforçons de poursuivre, non sans difficultés, la préparation de la saison culturelle. Nous pensons que l'Union Cycliste Internationale prolongera l'interdiction de compétition, ce qui aura pour effet d'annuler les étapes de Sarran et de Bort. Le Tour de France essaie de reporter la course au maximum, sachant que les conditions sanitaires doivent être réunies au moins un mois et demi avant la prise de décision. Nous espérons donc que la compétition se tiendra durant la seconde quinzaine d'août ou début septembre, ce qui impliquerait une sortie de crise en juin. Nous sommes de toute manière rassurés sur le fait que, dans le pire des cas, le Tour aura bel et bien lieu en 2021. Il ne constitue cependant pas l'une de nos priorités. Il conditionnera le lancement de la soirée « 100 % Corrèze », qui sera donc reportée d'1 an si nécessaire.

Concernant, la transformation numérique et l'innovation, nous avons eu recours à la plateforme du financement participatif pour créer « Entraide Corrèze », qui a généré une soixantaine de mises en relation pour les courses, le soutien scolaire, etc.

Au niveau des territoires, nous poursuivons l'instruction des dossiers. Il est important que les exécutifs locaux et le Département maintiennent leur mobilisation, pour éviter de perdre du temps au moment du redémarrage. Les travaux peuvent être laissés en suspens, mais les formalités doivent être réalisées en amont. J'insiste auprès du Préfet et du Gouvernement pour qu'ils reviennent sur leur décision de stopper les activités d'urbanisme. Il est tout à fait possible, via la dématérialisation, de réaliser la publication des permis de construire. Nous pouvons parfaitement continuer à effectuer de l'information, tout ne doit pas être bloqué. Il serait catastrophique de ne même pas pouvoir anticiper la reprise. Cela impacterait lourdement le secteur du bâtiment, déjà sinistré. Enfin, nous avons décidé de maintenir les aides à l'habitat, et avons décidé de faire du maintien des Commissions du FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) et du FCL (Fonds Commun Logement) une priorité.

Pour ce qui est de la modernisation des moyens, il faut souligner que le service informatique a été fortement sollicité afin de garantir les accès à distance des 1 500 agents, assistants familiaux et élus. Nous souhaitons ainsi ouvrir des accès logiciels métiers dans le cadre du télétravail et de la sécurisation des données, mais également pour développer des applications d'audio et de visioconférences. Nous redécouvrons des outils efficaces qui pourraient d'ailleurs nous permettre de modifier certaines de nos méthodes. Le service juridique reste lui aussi très actif avec

l'analyse du grand nombre de textes promulgués en ce moment. En effet, une multitude d'ordonnances impactent la vie quotidienne et doivent être relayées auprès des services concernés.

Quant au service achats, il a été décidé de maintenir la continuité des procédures en cours. Les entreprises, bien que fermées, se révèlent assez réactives en mode télétravail. Nous avons donc lancé de nombreuses consultations et appels d'offres qui n'ont pas généré de rejet justifié par un manque de temps. Si de telles réponses nous parvenaient, nous repousserions la date de nosancements. L'objectif est de nous placer en situation d'ordre de marche le moment venu.

En ce qui concerne le service bâtiments, la sécurisation et le suivi de maintenance de tous les sites, cela représente un travail important. Certains bâtiments n'avaient jusqu'alors jamais été fermés sur des périodes comme celle-ci. Le sujet est donc nouveau et s'ajoute à la préparation de l'exécution des travaux qui seront réalisés dès la sortie de crise. L'accompagnement des chantiers en cours, comme l'élagage, se poursuit également. La mission portant sur les routes est, quant à elle, prioritaire, comme je vous l'ai déjà indiqué. Il a été demandé à nos agents de préparer l'ensemble des travaux routiers pour soutenir la reprise d'activité des travaux publics, les conditions météorologiques étant clémentes. Bien sûr, toutes ces missions sont réalisées dans le respect des gestes barrières.

Pour ce qui est de Corrèze Ingénierie, nous avons fait de la poursuite des paiements aux entreprises une priorité, afin de les soutenir en ces temps difficiles. Les projets interrompus ne doivent pas entraîner la suspension des acomptes pour éviter une perte de trésorerie. Beaucoup de chantiers ayant été annulés, un travail interne est effectué autour de la veille, des procédures, des futures prestations que nous pourrions formuler, des diagnostics voiries, des diagnostics énergétiques, de la formation, bref de nombreux sujets sur lesquels nos agents ne trouvaient pas le temps de se pencher avant cette crise.

La Direction des Finances poursuit la réalisation des paiements rapides à tous les fournisseurs. Elle est activement sollicitée en ce moment, notamment pour le règlement des achats de masques. Je vous informe que le Gouvernement a entendu notre appel concernant la prise en compte d'une partie des dépenses liées à la crise dans le cadre du FSE (Fonds Social Européen). Nous travaillons donc à bien cerner la question pour pouvoir bénéficier de ce soutien. La Direction des Ressources Humaines a été fortement mobilisée par le plan de continuité et la coordination du dispositif de télétravail. La Direction des Affaires Générales et des Assemblées s'est efforcée de maintenir la tenue de ces dernières, ainsi que l'intendance nécessaire au bon fonctionnement de Marbot. Je les en remercie.

Je rappelle que la Bibliothèque Départementale a ouvert l'accès gratuit à son catalogue numérique, fort de 24 000 ressources de tous ordres (livres, presse en ligne, vidéos, autoformation...). 800 inscriptions ont été enregistrées. Les Archives Départementales restent, quant à elles, très présentes sur Facebook et proposent plusieurs activités en ligne.

Enfin, le tourisme engendre de vives inquiétudes, puisqu'il constitue, avec l'agriculture, le secteur économique le plus important du Département. Un centre de ressources dédié à la publication des mesures nationales a été mis en ligne et massivement consulté par les professionnels. Une enquête régulière est menée afin de bien cibler leurs difficultés, les points majeurs à faire remonter aux bons interlocuteurs, etc. Une centaine de professionnels sont contactés chaque semaine et environ 180 d'entre eux ont déjà répondu. Une newsletter a, par ailleurs, été élaborée, un recours soutenu aux réseaux sociaux est effectué, et il a été demandé aux agents de préparer le redémarrage de l'activité. La consigne est de travailler en collaboration avec la Région Nouvelle-Aquitaine et les offices de tourisme pour consolider la force de frappe. Il ne faut pas œuvrer de façon isolée, car personne n'en bénéficiera. En effet, seule une communication large et puissante nous garantira une visibilité suffisante pour relancer le secteur. Cette union nous permettra de sauvegarder un équilibre entre la France de la mer et la France de la terre.

Je salue le travail réalisé par le Cabinet chargé de la Communication, et remercie les différents Directeurs Généraux qui coordonnent l'ensemble des actions.

Pour terminer, je souhaite faire le point sur la mise à disposition des masques et des tests. La guerre des masques n'aura pas lieu en Corrèze. Il est inenvisageable de disposer de ce matériel à Marbot si les soignants en manquent. J'avoue être sidéré par les propos du Gouvernement à ce sujet. A un moment où les collectivités locales jouent à fond la carte de l'unité nationale, on cherche à leur faire porter la responsabilité du manque de masques. L'Etat annonce à grand renfort de communication qu'il a passé commande de millions, puis de centaines de millions, puis de milliards d'exemplaires, mais commandé ne signifie pas livré. Le Département de la Corrèze donnera, au cours des trois semaines à venir, 80 000 masques à des publics qui auraient dû être équipés par l'Etat. J'insiste sur le fait que la provenance du matériel doit être lisible pour ceux qui le reçoivent. Par conséquent, dès la semaine prochaine, seront dotés par le Département, les services d'aide à domicile, les maisons de l'autonomie, les instances de coordination à l'autonomie, les foyers accueillant des personnes âgées et handicapées. Par ailleurs, nous avons mis en place un recensement des aidants à domicile exerçant en profession libérale et qui ne faisaient donc pas partie de nos fichiers. Ces 600 personnes recevront elles aussi une dotation en masques et pourront aller s'approvisionner en officines, sur justificatif de fiche de paie CESU ou d'attestation d'autoentrepreneur. Normalement, personne ne devrait être oublié. Le Département se chargera lui-même de la distribution. L'ARS (Agence Régionale de Santé) reste responsable de l'approvisionnement des EHPAD (Etablissements d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes) et des hôpitaux.

Deux commandes groupées ont été réalisées. La première sera distribuée dès aujourd'hui par les Conseils Départementaux aux Communes et aux Intercommunalités. 230 demandes ont été émises par les collectivités, pour un volume d'environ 150 000 masques et 3 000 litres de gel. La seconde commande groupée concerne les entreprises. La Chambre d'Agriculture a fait le choix de passer elle-même une commande pour ses propres besoins. La Chambre des Métiers a opté pour l'achat d'un gros volume qu'elle se charge de distribuer à ses petits commerçants. Nous avons, quant à nous, mis à la disposition des entreprises, non pas un flux financier, mais notre dispositif logistique et notre fournisseur. Les entreprises règlent ce dernier directement. Un système de drive sera mis en place pour la distribution. L'initiative a si bien fonctionné que toutes les commandes n'ont pas encore été totalement enregistrées. Elles devraient dépasser les 500 000 masques. Nous ignorons si la démarche pourra être répétée. Les demandes doivent être formulées le plus tôt possible, car il faut compter avec un délai d'au moins 12 jours avant livraison.

Concernant le Laboratoire Départemental Qualyse, un travail colossal est mené depuis 10 jours pour le faire agréer. Nous avons fini par obtenir du Ministre de la Santé un texte et des modalités qui nous sont respectivement parvenus dimanche et lundi. Les laboratoires vétérinaires sont désormais autorisés à fonctionner pour détourner leurs médicaments vers une posologie humaine afin d'éviter toute rupture de stock. Cependant, à l'instar de la confiance accordée par l'Etat aux collectivités, ils doivent être placés sous la « tutelle » de laboratoires de biologie médicale. L'obtention de l'agrément départemental est donc assujettie à la mise en place d'un partenariat. Nous sommes parvenus à remplir cette condition. La convention devrait être finalisée aujourd'hui et l'autorisation d'ouverture devrait être effective mardi. Des tests pourront alors être produits par Qualyse, laboratoire présent dans plusieurs villes corréziennes et aux capacités d'analyse éprouvées. Cependant, le problème restera le même que pour les masques : la production massive demandera du temps. Les EHPAD et/ou leurs soignants seront donc testés prioritairement. Le sujet sera affiné au cours des prochains jours, je pourrai vous en dire davantage la semaine prochaine.

Pour conclure, je propose de fixer qu'à 10 heures, une minute d'applaudissements soit désormais accordée à tous les fonctionnaires et agents qui continuent de travailler dans le Département.

(...Applaudissements de l'Assemblée...)

M. COMBES – Il ne me viendrait pas à l'idée de recenser ou critiquer toutes les actions menées par le Département et que tu as fort bien listées. Je sais à quel point il est complexe de rassembler les énergies nécessaires dans un moment pareil, nous avons pu le constater de façon concrète au travers de nos divers contacts téléphoniques ou de nos échanges avec l'Etat. Je souhaite beaucoup de courage à chacun et chacune. Je m'associe au deuil des familles tragiquement touchées par le virus et rappelle notre soutien aux soignants, tout particulièrement ceux qui officient dans les EHPAD et ceux qui interviennent auprès des personnes isolées. Ces derniers effectuent un travail très important

pour maintenir du lien et empêcher ainsi d'autres drames de se produire. Nous allons aujourd'hui voter un budget dont nous ne connaissons pas vraiment la teneur, dont la base est incertaine tant il est difficile d'anticiper nos besoins de financement. Nous souhaiterions ajouter, si possible, le vote d'une motion sur la demande de réouverture de la poste d'Objat, car il est scandaleux de priver un canton entier de ce service public. Comme cela a été très justement rappelé, la Poste n'est absolument pas à la hauteur de sa mission. Plutôt que de faire déplacer du personnel pour enrubanner des boîtes aux lettres, mieux vaudrait continuer de ramasser le courrier. La ville d'Objat n'est pas une petite commune, elle centralise les besoins de nombreux habitants des environs. Par son attitude, la Poste semble creuser elle-même sa tombe. Beaucoup de travail nous attend, que nous essaierons de réaliser rapidement tout en respectant au mieux la nécessité du confinement, et en endossant les responsabilités publiques et démocratiques qui sont les nôtres. Je remercie chacun de ceux qui s'investissent pour faire avancer les choses, loin des polémiques politiciennes stériles.

M. LE PRESIDENT – Je te remercie et soutiens ton propos sur la relation étroite qui doit nous rassembler. L'unité nationale passe d'abord par l'unité de terrain et le travail accompli par l'ensemble des collectivités. Ces dernières restent d'ailleurs très modestes et discrètes sur les actions qu'elles mènent, mais le rôle vital qu'elles jouent dans des moments aussi critiques est désormais évident, et j'espère que le Gouvernement saura en tirer les conséquences.

Au cours de cette séance, nous privilégierons deux points en particulier : le vote du Compte Administratif, résultat de l'exercice 2019 et le vote du Budget. Ces deux rapports seront présentés par Francis COMBY et seront déclinés ensuite à travers une vingtaine de présentations plus spécifiques. Les Commissions correspondantes n'ont pu être menées de façon physique, mais ont fait l'objet de nombreux échanges numériques. Pour ne pas compliquer davantage la tâche des services, nous n'avons pas exigé d'eux l'élaboration de présentations complexes.

Tu as abordé le sujet important de l'incertitude inédite qui nimbe le dernier budget du mandat, tant sur le plan des recettes que sur le plan des dépenses. 90 % des dépenses sont quasicertaines, mais devront très certainement être revues à la hausse. A ce stade, nous ne savons pas encore si elles pourront être passées en investissement ou en fonctionnement. Nous menons un travail commun pour privilégier la première option, qui me semble tout à fait appropriée à la situation. Quant aux recettes, elles se trouvent amputées d'un mois d'arrêt total des droits de mutation. Sur un total de 24 M€, 2 M€ de pertes par mois peuvent très vite creuser un gouffre. Pour couronner le tout, la proposition du Gouvernement de compenser la suppression de la taxe d'habitation par la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) implique une baisse catastrophique de cette dernière. Si nous devons être indexés sur la TVA, il y a fort à parier que les Départements aux dépenses sociales en augmentation et aux recettes en baisse, se trouveront en grande difficulté.

Je salue notre Trésorier-Payeur Général et la Paierie Départementale qui nous ont beaucoup aidés. Nous n'avons pu acheter des masques que parce que l'argent a été posé sur la table. Je vous remercie donc pour votre diligence qui nous a permis de payer très rapidement et de pouvoir effectuer des avances.

RAPPORT N° 301

CONCORDANCE DES COMPTES AVEC LES COMPTES DE GESTION DE MONSIEUR LE PAYEUR DÉPARTEMENTAL
POUR 2019 : BUDGET PRINCIPAL DU DÉPARTEMENT ET BUDGETS ANNEXES

M. COMBY – Ce rapport porte sur la concordance entre les comptes du Département et le compte de gestion dressé par Monsieur Le Payeur Départemental, qui a repris avec précision tous les titres de recettes et de mandat 2019. Le compte de gestion de M. Le Payeur est soumis à votre approbation.

La délibération n° 301 relative à la concordance des comptes avec les comptes de gestion de Monsieur le Payeur Départemental pour 2019 : budget principal du Département et budgets annexes est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 302

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DU DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
POUR 2019

M. COMBY – Nos comptes 2019 respectent les engagements pris dans le cadre de la mandature, consistant à ne pas augmenter la fiscalité départementale, à poursuivre la réduction de la dette qui a atteint -19,4 M€ en 2019, à maîtriser les charges de fonctionnement et à optimiser les produits de fonctionnement. Conséquemment, au 31 décembre 2019, nous disposons d'un excédent à reporter sur le budget 2020 de 36 M€. Je vous communique quelques chiffres-clefs.

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 3,4 M€, notamment dans le domaine social. Il est à noter que nous respectons le contrat de Cahors qui nous oblige à contenir nos dépenses à +1,35 % maximum. Or, nous nous situons à -5,5 %, donc en dessous du plafond autorisé. L'augmentation des dépenses sociales porte plus précisément sur l'enfance et la famille (+1,3 M€), l'accueil des jeunes migrants et la prise en charge des mineurs non accompagnés. Les dépenses d'insertion se sont élevées à 19,2 M€ et les aides aux personnes âgées et handicapées ont augmenté de 1,7 M€. Les charges financières, qui contribuent à nos dépenses de fonctionnement, présentent une baisse de 600 000 € sur l'année 2019.

Nos recettes de fonctionnement atteignent 296,5 M€, soit 7 M€ de plus que l'année précédente, notamment grâce à l'apport du fonds de soutien interdépartemental unissant les Départements les plus riches et les plus pauvres. Les deux années qui viennent de s'écouler ont permis d'augmenter les recettes de 11 M€. L'investissement se répartit, quant à lui, entre un prêt de 13 M€, et un remboursement de 32,4 M€, ce qui nous a permis de nous désendetter à hauteur de 19,4 M€. Au total, notre désendettement atteint les 43 M€ depuis le début de la mandature.

Les principales dépenses d'investissement atteignent, comme prévu, 16 M€ pour les routes départementales. Depuis 2015, en cinq exercices, près de 72 M€ leur ont été dédiés. Les aides aux communes ont augmenté de 14 % : 14,6 M€ ont été dépensés en 2019, et plus de 65 M€ sur les 5 années de mandature. Les autres dépenses d'investissement ont concerné la transition écologique, les bâtiments, l'habitat et la poursuite du projet « 100 % fibre 2021 en Corrèze ».

Le résultat de clôture 2019 présente un excédent de plus de 25 M€ en fonctionnement. Ajouté au résultat antérieur de 2018 de plus de 35 M€, le total dépasse les 61 M€. L'investissement présente, quant à lui, un déficit de 12 M€ qui s'ajoute au déficit identique de 2018, soit 25 M€ au total. Ce déficit est largement couvert par l'excédent de fonctionnement et nous permet de dégager un solde positif, au 31 décembre 2019, de 36,1 M€ à reporter au budget 2020.

Notre épargne nette progresse de façon régulière depuis 2015 et atteint les 22 M€ en 2019. Notre taux d'épargne brut dépasse les 18 %, chiffre relativement correct. L'annuité de la dette diminue à chaque nouveau budget, réduisant de fait la durée de notre désendettement, passée de 10 ans à 5 ans et 10 mois. L'encours de la dette était de 360 M€ en 2015, il est de 317 M€ en 2019.

En conclusion, en optimisant nos recettes de fonctionnement, nous dégageons un excédent cumulé de 36,1 M€, reporté en recettes dans le budget 2020, qui sera certainement très différent des années passées. J'en ai terminé avec la synthèse des comptes de notre collectivité.

M. LE PRÉSIDENT – Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

M. COMBES – Nous avons voté contre le budget, nous en ferons donc de même avec les comptes administratifs. Nous émettrons nos commentaires sur le budget lors de sa présentation.

M. ARFEUILLERE – Nous passons au vote.

*La délibération n° 302 relative au Compte Administratif du budget principal du Département de la Corrèze
pour 2019
est adoptée par 25 voix pour et 12 voix contre.*

M. LE PRESIDENT – Je salue la présence de notre Directrice des Finances et de notre Directeur des Assemblées. Je remercie l'ensemble des services ayant apporté leur concours.

RAPPORT N° 303

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE :
COMpte ADMINISTRATIF 2019

Mme MAURIN – Durant l'année 2019, le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille a accompagné 154 personnes et réalisé 8 918 journées d'hébergement.

Concernant la section de fonctionnement, le montant total des charges pour 2019 est arrêté à 1 923 293 € et celui des recettes à 1 922 154 €. Il est constitué principalement de la dotation globale de 1 841 157 € du Département. Compte tenu du solde antérieur, il ressort à la clôture 2019 un solde cumulé de fonctionnement positif de 2 417 €.

La section d'investissement est stable par rapport aux exercices précédents. Le total des charges se monte à 109 056 € et celui des recettes à 86 643 €. Compte tenu du solde antérieur, il ressort à la clôture 2019 un solde cumulé d'investissement positif de 199 066 €. Ces excédents seront reportés sur le budget prévisionnel 2020.

M. ARFEUILLERE – Nous passons au vote.

*La délibération n° 303 relative au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille –
Compte Administratif 2019
est adoptée à l'unanimité.*

M. LE PRESIDENT – Nous saluons toutes les personnes qui travaillent au Centre de l'Enfance.

RAPPORT N° 304

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ :
COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Mme PADILLA-RATELADE – Dans le cadre de notre plan « Ambitions Santé », le Centre Départemental de Santé a ouvert deux antennes fin 2019 à Egletons et à Neuvic.

Concernant la section de fonctionnement, le montant des charges est arrêté à 164 395 € pour les charges de personnel et d'installation du Centre de Santé, de création des stocks, et de dépenses courantes. Les recettes sont assurées par les consultations des médecins, l'aide de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine et la subvention d'équilibre de la collectivité.

Concernant la section d'investissement, le montant total des charges s'élève à 48 974 € pour l'acquisition de matériel et de mobilier médical, administratif et informatique. Les recettes de 49 330 € correspondent à la subvention d'équilibre de la collectivité.

Le résultat 2019 de la section de fonctionnement est positif à hauteur de 109 €, celui de la section d'investissement à hauteur de 335 €.

M. ARFEUILLERE – Nous passons au vote.

*La délibération n° 304 relative au Centre Départemental de Santé :
Compte Administratif 2019
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 305

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019 ET COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT DE
LA SECTION D'INVESTISSEMENT + BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES DU CENTRE DÉPARTEMENTAL
DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE ET DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ

M. COMBY – Il s'agit ici d'affecter les résultats 2019 concernant le budget principal, mais également les deux budgets dont il vient d'être question.

Le déficit d'investissement du budget principal étant de 25 M€, le besoin de financement est également de 25 M€. La section de fonctionnement présentant un excédent cumulé de 61 147 709 €, nous devons reporter 36 106 210 €.

Le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille dispose d'un excédent de 199 066 € en investissement et 3 759 € en fonctionnement.

Quant au Centre Départemental Corrèze Santé, l'excédent d'investissement est de 355,34 €, et l'excédent de fonctionnement de 109,69 €.

La délibération n° 305 relative à l'affectation des résultats 2019 et couverture du besoin de financement de la section d'investissement + budget principal et budgets annexes du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille et du Centre Départemental de Santé est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 306

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DU DÉPARTEMENT POUR 2020

M. COMBY – Ce budget fait suite à notre réunion du mois de février consacrée aux Orientations Budgétaires. Entre-temps, la crise sanitaire est venue bouleverser les prévisions économiques, désormais dégradées et difficiles à évaluer. Des plans de relance seront mis en place. Le contrat de Cahors étant suspendu, nous n'avons plus l'obligation de contenir nos dépenses à un maximum de +1,35 % pour 2020. Dans ce contexte, certaines recettes, dépendantes de la conjoncture, seront sans doute en baisse, notamment les droits de mutation. Un certain nombre d'éléments devront donc être pris en compte pour finaliser le budget.

Ce dernier présente un total entre recettes et dépenses qui s'équilibre à 472 032 792 €, en tenant compte des dépenses réelles et des dépenses d'ordres. Certaines recettes de fonctionnement subiront vraisemblablement une baisse accentuée. Nous proposons donc un budget 2020 et des recettes à hauteur de 288 568 256 €, recettes en baisse d'un peu plus de 2 % par rapport au Budget et au Compte Administratif de 2019.

Les principales évolutions concernant nos recettes de fonctionnement porteront sur la fiscalité directe qui devrait baisser de 0,65 % ; la fiscalité indirecte, notamment les droits perçus sur les mutations et les transactions immobilières, devrait baisser d'au moins 4 % ; certaines dotations de l'Etat, telles que notifiées aujourd'hui par rapport au CA 2019, diminueront également de 0,65 % ; au niveau social, les compensations étatiques devraient elles aussi décliner.

Nos dépenses de fonctionnement, par rapport au budget 2019, sont en augmentation d'un peu plus de 1,8 M€ et permettront de renforcer les solidarités envers les Corrèziens. Nous vous proposons de rajouter 400 000 € au plan « Ambitions Santé », 1,3 M€ à l'enfance et 1,3 M€ à l'autonomie. Concernant les allocations individuelles de solidarité, abordées lors de nos débats sur les Orientations Budgétaires 2020, elles génèrent un reste à charge important pour le Département : un peu plus de 3,2 M€ pour l'insertion et le rSa, 2,9 M€ pour l'accueil des mineurs, l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et la prestation handicap. Les Départements sont toujours en discussion avec l'Etat pour obtenir une meilleure compensation.

Concernant les dépenses d'investissement 2020, nos résultats antérieurs nous permettent de continuer à mener une politique soutenue, au service des territoires corréziens. Au budget 2020, sont inscrits près de 90 M€ de dépenses potentielles. S'y ajouteront 30,3 M€ au titre du remboursement de l'emprunt, sachant que nous prévoyons d'emprunter 25 M€ cette année. Il nous faudra, par ailleurs, couvrir le déficit d'investissement abordé en amont. Les principaux postes d'investissement concerneront les routes, avec plus de 34 M€ dédiés au « plan routes départementales 2025 » incluant les contournements de Malemort, Lubersac, Noailles et Meymac. Annuellement, l'entretien des routes exige un investissement de 15,6 M€. Les aides aux communes et communautés seront maintenues à hauteur de 14 M€. La transition écologique impliquera des dépenses à hauteur de 3,7 M€ dédiés aux espaces naturels, au « plan Corrèze Transition Ecologique » et aux énergies renouvelables. Les bâtiments départementaux, notamment les collèges, feront également l'objet de dépenses, ainsi que la poursuite de nos engagements dans le cadre du projet « Corrèze 100 % fibre en 2021 ». L'ensemble de ces investissements est rendu réalisable grâce à un autofinancement important et un virement de section consécutif au bon résultat 2019, à hauteur de 47,5 M€.

Les recettes d'investissement sont principalement constituées de la DSID (Dotation de Soutien d'Investissement des Départements, qui remplace la DGE –Dotation Générale d'Équipement–), du fonds de compensation de la TVA (qui risque de se révéler très fluctuant), et de la dotation pour les collèges. Au fil des années, notre épargne brute a augmenté de façon régulière, pour dépasser les 54 M€ en 2019. Nous l'estimons à 40 M€ pour le budget 2020.

Notre endettement atteint 312 M€, impliquant un désendettement de 48,3 M€ depuis 2015 (5,3 M€ cette année et 43 M€ sur les années précédentes).

La section de fonctionnement présente des recettes à hauteur de 288 M€. Le résultat 2019 est de 36 M€. Les dépenses correspondantes atteignent les 247,9 M€, soit 1,8 M€ de plus que le budget primitif voté en 2019. Ces chiffres nous permettent d'effectuer un virement de section de plus de 47 M€, basculés en recettes d'investissement. L'emprunt de 25 M€ nous permettra de programmer des dépenses d'équipement à hauteur de 80 M€ et de rembourser notre emprunt de 30,3 M€. L'épargne nette devrait avoisiner les 16 M€ en 2020.

Je conclus en vous informant que nous poursuivrons, bien entendu, nos engagements en nature pour le budget 2020, sans augmenter la fiscalité des Corrèziens, en maîtrisant les dépenses de fonctionnement et en continuant à investir pour la solidarité et le service des habitants. Nous continuerons d'agir en faveur des énergies renouvelables et maintiendrons le suivi du projet « Corrèze 100 % fibre en 2021 ».

M. COMBES – Je suis conscient qu'il est difficile de traiter la question budgétaire à l'aune de ce qui se produira cette année. Je salue le travail réalisé avec le plus de précision possible, dans le respect de vos responsabilités et conformément à votre colonne vertébrale politique. Nous pensons que, compte tenu de la crise, ce budget ne pourra certainement pas être exécuté comme prévu, tant du point de vue des recettes que des dépenses. Nous ignorons encore quelles compensations l'Etat nous accordera, tout comme les autres types de fonds pouvant intervenir dans le cadre d'un plan de reprise de l'économie française. Vous avez souligné le fait que les recettes DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux) étaient adynamiques depuis plus d'1 mois, ce qui atteste de leur immobilisation.

Concernant les dépenses, beaucoup d'investissements sont à l'arrêt actuellement. Le rattrapage sera donc difficile, puisque toutes les entreprises et collectivités ont ralenti leur processus de développement ou suspendu leurs projets. Beaucoup de manifestations n'auront pas lieu et sans doute pour une durée reconduite. Les dépenses sociales seront, quant à elles, certainement plus importantes que prévu. Nous ne mesurons pas encore combien de personnes basculeront au rSa à la suite des licenciements qui devraient être prononcés lors de la reprise des activités économiques : on parle déjà de 30 % d'entreprises qui pourraient ne pas rouvrir leurs portes au sortir de la crise. Des besoins nouveaux nous conduiront peut-être à remettre en cause certaines dépenses envisagées aujourd'hui.

Nous notons que l'emprunt remonte à 25 M€ (il était de 13 M€ l'année dernière), et que la durée des endettements repart à la hausse, passant de 5,8 à 7,7 années, tout en restant acceptable, car inférieure à 10 ans. Nous considérons l'emprunt comme étant assez élevé. Nous aurions préféré, compte tenu de l'aggravation de la situation sociale des Corrèziens et Corrèziennes, que soit opérée une baisse des impôts afin de permettre aux familles de faire face aux difficultés engendrées par des pertes substantielles de revenus. Les mesures de chômage partiel ou technique ne couvriront pas l'intégralité des salaires.

Il nous faudra certainement traiter cette question à nouveau en cours d'année et nous répondrons présents. Une sorte de Plan Marshall pourra peut-être nous aider à remonter la pente. En lien avec l'Etat et l'Europe, il nous faudra accompagner une reprise forte de notre économie départementale.

Ce budget présentant des limites théoriques et réelles, nous préférons vous proposer une abstention.

M. LE PRESIDENT – Je te remercie et relève plusieurs points. L'emprunt de 25 M€ nous permet d'avoisiner les 50 M€ de désendettement sur l'ensemble de la mandature. Je ne sais pas si nous parviendrons à le réaliser dans son intégralité. Concernant la pression fiscale, je la sais importante et elle ne constitue pas un sujet de polémique entre nous. Cependant, si l'Etat s'en tient à ses décisions, les années de référence vont compter. Si nous abaïssons notre part de fiscalité sur le foncier non bâti, nous ne la retrouverons pas dans le pourcentage de TVA promis. C'est pour cette raison que nous n'avons pas opté pour une baisse des impôts. Le Gouvernement a annoncé qu'il n'augmenterait pas la pression fiscale, mais aura recours à la dette pour régler les dépenses. Ce sont donc toujours les contribuables qui, au final, paieront. Par conséquent, en cette période difficile, baisser les impôts pour devoir récupérer le manque à gagner par la suite ne me semble pas être une méthode judicieuse.

RÉUNION DU 10 AVRIL 2020

Je prends note de votre abstention, inédite, et qui témoigne de votre confiance. Je vous en remercie. Une fois la situation d'urgence aplanie, je souhaite que nous puissions travailler, chacun dans notre domaine, sur un plan de relance. J'ai voulu que nous votions le budget dès maintenant plutôt qu'au mois de juillet afin de sérier les sujets. Nous disposons d'une base budgétaire classique, inscrite dans des rapports politiques classiques. Si des décisions rectificatives intégrant un plan de relance doivent être opérées, nous ne serons, à tout le moins, pas tenus de les effectuer en juillet alors que nous serons peut-être encore en pleine crise. Votre vote m'encourage à soutenir d'autant plus l'idée d'un travail collectif sur un plan de relance qui devra être consensuel, comme cela avait été le cas avec le plan anti-crise de 2008, élaboré par votre majorité.

Nous passons au vote.

*La délibération n° 306 relative au Budget Primitif principal du Département pour 2020
est adoptée à 26 voix pour et 12 abstentions.*

RAPPORT N° 307

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE :
BUDGET PRIMITIF 2020

Mme MAURIN – Pour 2020, l'action du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille s'orientera autour des projets liés à la mise en œuvre du projet d'établissement et à la réalisation du « plan d'actions qualité 2019/2021 ».

Pour assurer ces missions et développer ces projets, le budget 2020 prévoit : une section de fonctionnement établie à hauteur de 1 860 771 €, avec un équilibre principalement assuré par la dotation globale du Département pour 1 731 000 € ; la section d'investissement permettra, quant à elle, de réaliser des travaux d'aménagement et de sécurisation et s'élève à 295 304 €.

Enfin, il vous est proposé d'arrêter le prix de journée applicable aux bénéficiaires des autres Départements à 201,66 €.

*La délibération n° 307 relative au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille :
Budget Primitif 2020
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 308

**CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ :
BUDGET PRIMITIF 2020**

Mme PADILLA-RATELADE – En 2020, le Centre Départemental de Santé s'emploiera à développer son activité et à augmenter sa patientèle avec de nouvelles ouvertures d'antennes, dans un esprit collaboratif et complémentaire des généralistes libéraux déjà implantés sur le territoire.

Afin de permettre sa mise en œuvre, le budget 2020 s'élèvera à 1 165 055 €. Il prévoit :

- une section de fonctionnement de 924 600 €, pour les charges à caractère général, de personnel, des nouvelles installations d'antennes, des dépenses courantes et de dotations aux amortissements ;
- une section d'investissement est de 240 455 €, dédiée à l'acquisition du matériel et mobilier médical, administratif, informatique et les aménagements nécessaires à l'ouverture des futures antennes.

*La délibération n° 308 relative au Centre Départemental de Santé :
Budget Primitif 2020
est adoptée à l'unanimité.*

M. LE PRESIDENT – Je remercie l'Assemblée et souligne auprès de ceux qui nous écoutent que l'absence de débats n'est pas habituelle. Elle ne vise qu'à respecter les règles liées à la crise actuelle.

RAPPORT N° 309

**VOTE DES TAUX 2020 : TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES, TAXE D'AMÉNAGEMENT ET
TAUX PERÇU AU TITRE DES DROITS D'ENREGISTREMENT ET TAXE DE PUBLICITÉ FONCIÈRE SUR LES MUTATIONS
À TITRE ONÉREUX D'IMMEUBLES ET DE DROITS IMMOBILIERS**

M. COMBY – Concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties, nous souhaitons que le taux d'imposition de 21,35 % voté ces dernières années soit maintenu. Il se trouve en dessous de la moyenne nationale des Départements. Le taux de la taxe d'aménagement, qui finance le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et les espaces naturels sensibles, est fixé à 1 %. Nous vous proposons de le passer à 19,39 % pour que soient versés, comme en 2019, 200 000 € pour le fonctionnement du CAUE. Le reste des recettes sera dédié au financement des Espaces Naturels Sensibles. Enfin, nous vous invitons à voter le maintien du taux sur les mutations à titre onéreux d'immeubles, évalué à 4,5 % depuis 2014.

M. COMBES – Puisque nous nous abstenons sur le vote du budget, il est logique d'en faire de même concernant les taux d'imposition. Je me permets de revenir sur l'équation dette/impôts qui a été abordée tout à l'heure. Je crains que les Français ne soient assujettis à ces deux pendants dans tous les cas. Il faudra donc, tôt ou tard, rogner de chaque côté de l'os, pour éviter de nous retrouver, les uns comme les autres, en très grande difficulté.

Concernant l'écrêtement du CAUE à 200 000 €, je signale qu'il induit des problèmes d'organisation et de fonctionnement pour la structure. Peut-être effectuerons-nous des propositions concernant ces taux, si un collectif budgétaire de crise est constitué, mais concernant le vote d'aujourd'hui, nous nous abstiendrons.

M. LE PRESIDENT – Nous passons au vote.

*La délibération n° 309 relative au vote des taux 2020 :
taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe d'aménagement et taux perçu au titre des droits d'enregistrement
et taxe de publicité foncière sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et de droits immobiliers
est adoptée par 26 voix pour et 12 abstentions.*

RAPPORT N° 310

POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES :
DOTATIONS 2020

M. ARFEUILLERE – En 2019, le budget consacré aux ressources humaines a été réalisé à 98 %. Ce résultat démontre sa pleine adaptation aux besoins de fonctionnement de la collectivité, dans un exercice de vigilance et de maîtrise de la dépense, comme nous nous y attachons depuis 2015.

Pour 2020, nous vous proposons un budget stabilisé, avec 54,7 M€ et 3 M€ inscrits en recettes de fonctionnement. L'année 2020 verra notamment la mise en œuvre de la loi de la transformation de la fonction publique, la finalisation de la gestion statutaire des assistants familiaux, la dématérialisation du dossier individuel de l'agent et la poursuite de la démarche de conduite du changement engagée en 2019.

Nous accompagnerons également nos agents dans leur besoin de formation, mettrons en place les moyens et mesures nécessaires pour assurer leur protection en matière d'hygiène et de sécurité, et renforcerons également le dialogue avec les organisations représentatives du personnel dans le cadre d'un agenda social.

M. LE PRESIDENT – Nous passons au vote.

*La délibération n° 310 relative à la politique des Ressources Humaines :
dotations 2020
est adoptée par 26 voix pour et 12 voix contre.*

RAPPORT N° 311

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES AU 31 JANVIER 2020

M. ARFEUILLERE – Comme vous le savez, ce tableau constitue un outil de référence et de pilotage pour la collectivité. Il enregistre tout au long de l'année les créations, suppressions et modifications d'emplois.

Le tableau proposé aujourd'hui, arrêté au 31 janvier 2020, permet de prendre acte de l'ensemble de ces mouvements ; il enregistre pour la collectivité les transformations d'emplois faisant suite à des réussites à des concours, aux décisions de la Commission Administrative Paritaire prises en décembre 2019, à des suppressions d'emplois, ou pour répondre aux besoins de fonctionnement des services. Ce tableau enregistre également deux créations d'emplois qui interviendront au 1^{er} avril 2020, au titre du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille d'une part, au sein duquel trois transformations de postes sont enregistrées, et au Centre Départemental de Santé d'autre part, où une transformation de poste est enregistrée. Le Comité Technique, réuni le 11 mars dernier, a donné un avis favorable à ces tableaux.

M. LE PRESIDENT – Nous passons au vote.

*La délibération n° 311 relative à l'actualisation du tableau des emplois budgétaires
au 31 janvier 2020
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 312

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES.

DÉLÉGATION DE POUVOIR A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL.

ARTICLE L. 3221-11 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. COMBY – Nous avons donné délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de la collectivité. Vous nous rendez compte, dans le rapport 312, des marchés et accords passés au cours des derniers mois, dont nous devons prendre acte.

M. LE PRÉSIDENT – Tout le monde est-il d'accord pour qu'acte soit donné ?

*Acte est donné sur la délibération n° 312 relative aux marchés publics et accords-cadres –
Délégation de pouvoir à Monsieur le Président du Conseil Départemental
Article L. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

RAPPORT N° 313

CORONAVIRUS – MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DU DÉPARTEMENT

M. LE PRESIDENT – Il s'agit du premier rapport additif sur table.

M. COMBY – Dans le cadre de la crise sanitaire, de la pandémie du Coronavirus et du confinement de la population, notre collectivité a assuré la sécurité de ses agents et la continuité du fonctionnement des services publics au travers du plan de continuité des activités présenté par le président tout à l'heure, le tout dans le cadre d'un dialogue renforcé avec les représentants du personnel. A l'instar de la situation nationale, les établissements médico-sociaux de notre territoire se retrouvent en difficulté par manque de personnel, notamment en cuisiniers et agents d'entretien. En tant que partenaires de ces établissements, nous devons être attentifs à leurs besoins, eu égard à nos compétences en matière d'action sociale et à la solidarité territoriale. Il vous est proposé d'organiser, dans la limite des effectifs disponibles et volontaires, la mise à disposition temporaire de personnel du Département auprès de ces établissements, en coordination avec les communes qui souhaiteraient se mobiliser. Bien évidemment, une vigilance sera apportée aux mesures de sécurité à mettre en place au profit des agents mobilisés.

M. LE PRESIDENT – Nous passons au vote.

La délibération n° 313 relative au Coronavirus – Mise à disposition de personnel du Département est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Nous allons à présent égrener chacune des composantes du budget. Souhaitez-vous effectuer une présentation pour chaque rapport ou passer directement au vote ?

Il est décidé de réaliser une présentation rapide de chaque point.

RAPPORT N° 101

POLITIQUE DE L'AUTONOMIE – DOTATIONS 2020

Mme MAURIN – La politique de l'autonomie est la première politique de solidarité du Département. Il est évident que la présentation de ce budget 2020 ne peut être déconnectée de la crise sanitaire que nous traversons, qui touche majoritairement les personnes âgées et handicapées, qu'elles soient confinées à domicile ou en établissement.

Pour 2020, notre politique autonomie aura pour fil conducteur le renforcement du secteur de l'aide à domicile, et la poursuite des actions de notre schéma départemental pour une meilleure prise en charge de ces publics fragilisés. Ces deux axes d'intervention devront encore être renforcés au sortir de la crise. Pour permettre l'opérationnalité rapide de nos interventions, qui sera attendue par l'ensemble des acteurs du champ médico-social, je vous propose de valider le budget de la politique autonomie à hauteur de 90,5 M€, soit une augmentation d'environ 1 M€ par rapport au CA 2019. Grâce à ce budget revalorisé, le Conseil Départemental aura la capacité d'assurer et confirmer la pérennité du traitement et de la prise en charge de toutes les demandes d'aide sociale relevant de sa compétence, mais également de mettre en œuvre le plan corrézien de recrutement des métiers de l'aide à domicile.

Dans le cadre de la crise sanitaire, ce plan aura un écho très particulier au regard de l'investissement et de l'engagement de l'ensemble des services d'aide à domicile et de leurs personnels. Ce budget nous permettra également de moderniser notre administration, en nous appuyant sur le bilan de notre fonctionnement durant la pandémie, afin de perfectionner notre efficacité et notre disponibilité dans la réponse à apporter à nos usagers. Cette démarche sera soutenue par la numérisation de l'activité de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), avec l'appui des services du Conseil Départemental. Pour mener à bien l'ensemble de ces actions, il vous est proposé de répartir l'enveloppe globale de 90,5 M€ comme suit : 46,4 M€ en faveur des personnes âgées, 44,1 M€ en faveur des personnes handicapées. En compensation de ces dépenses, le Département percevra des recettes à hauteur de 28,5 M€. Avec ce budget, en augmentation par rapport à 2019, le Conseil Départemental aura la capacité d'adapter sa politique autonomie pour répondre aux enjeux qui relèveront de sa compétence post-crise sanitaire liée au Covid-19.

Pour terminer, je veux saluer, en notre nom à tous, l'ensemble des personnels qui œuvrent en ce moment au service des personnes âgées et handicapées, tous les personnels des établissements d'accueil et d'hébergement, tous les intervenants à domicile, les personnels des Instances de Coordination de l'Autonomie (ICA), les personnels administratifs qui coordonnent les interventions et tous nos partenaires du secteur associatif. Nous saluons leur engagement et leur dévouement.

M. CHASSAGNARD – (...*Intervention inaudible...*)

M. LE PRESIDENT – Nous passons au vote.

*La délibération n° 101 relative à la politique de l'Autonomie –
Dotations 2020
est adoptée par 27 voix pour et 11 abstentions.*

RAPPORT N° 102

POLITIQUE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION – DOTATIONS 2020

M. ARFEUILLERE – Depuis 2015, tous nos efforts et notre attention sont portés sur l'accès à l'emploi et à la formation pour tous les Corrégiens. Nous conduisons une politique active et volontaire, en nous appuyant sur les besoins des entreprises, en nous adaptant aux spécialités des territoires, ainsi qu'en renforçant l'accompagnement individuel et collectif des personnes en voie d'insertion professionnelle. Cette méthode a porté ses fruits avec une baisse régulière du nombre de bénéficiaires du rSa dans notre Département sur les 5 dernières années, confirmant la justesse de nos choix et de nos orientations sur la durée. Nous avons engagé des actions concrètes qui fonctionnent, parmi lesquelles la plateforme Boost emploi, les Clefs de l'emploi et les forums Boost emploi. En 2020, un nouveau forum départemental sera organisé à Marbot avec un focus sur les métiers des services à la personne. Dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, nous avons fait preuve d'adaptation en créant une dynamique avec nos partenaires, afin d'anticiper les besoins en main-d'œuvre et faciliter le retour à l'emploi. L'ensemble de cette politique a d'ailleurs été reconnue par l'Etat avec la signature d'une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi. En 2020, notre offre d'accompagnement en direction du public en voie d'insertion continuera de se diversifier, notamment au niveau de la santé, de l'insertion sociale, et avec une attention particulière portée aux seniors. 2020 verra également la réalisation de notre Contrat Local d'Innovation Sociale (CLIS), pour les entreprises corréziennes en recherche de main d'œuvre. Nous innoverons également avec la mise en place d'un bus Boost emploi qui rapprochera les services de notre collectivité de nos concitoyens les plus isolés géographiquement. Pour la mise en œuvre de l'ensemble de cette politique, nous vous proposons un budget de 19,8 M€ avec une recette de l'Etat à hauteur de 11,7 M€.

Mme TAYSSE – Je souhaite poser une question concernant la consignation du reste à charge pour le rSa. Vous indiquez dans le rapport que la position s'est durcie et que la totalité du reste à charge est désormais consignée. Ce durcissement a-t-il fait l'objet d'un débat au sein de l'ADF (Assemblée des Départements de France) et a-t-il été adopté par d'autres Départements sur le territoire ?

M. LE PRESIDENT – D'autres départements ont adopté ce durcissement dès l'arrivée du nouveau Gouvernement, qui a tourné la page sur la règle établie avec Monsieur VALLS consistant à ne payer que le reste à charge de 2014, et qui a considéré que l'entièreté du reste à charge lui était due. L'incidence reste assez faible en ce qui nous concerne. Cependant, il semble que le Gouvernement ait fait passer un « petit cavalier » dans la loi de finances 2020, avec une ligne le désolidarisant du reste à charge, ce qui nous donnerait historiquement raison. La conciliation s'en trouve grandement compliquée. Nous suivons le sujet de près et vous tiendrons dûment informés de toute évolution. Je pense que le Gouvernement s'est aperçu que la position portée haut et fort par les Corrégiens au niveau national était fondée. Si tout le monde avait œuvré dans le même sens, il y a fort à parier que le Gouvernement aurait fini par plier et payer ce qu'il doit. Je souligne que cette procédure de conciliation n'a aucun impact sur les bénéficiaires du rSa. Le problème ne concerne que le remboursement dû par l'Etat au titre des politiques sociales que les Départements ont été chargés de conduire. La loi de finances changeant la règle, elle semble nous donner raison. Il est dommage que nous ne l'emportions pas. D'autres priorités s'imposent à nous aujourd'hui, mais ce sujet fait partie de notre contentieux global. Il est regrettable que la même pirouette se répète aujourd'hui concernant les masques. Ce comportement fragilise la relation de confiance qui nous unit aux collectivités.

Nous passons au vote.

*La délibération n° 102 relative à la politique de l'Emploi et de l'Insertion –
Dotations 2020
est adoptée par 26 voix pour et 12 abstentions.*

RAPPORT N° 103

SANTÉ ET PRÉVENTION : PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE –
PRÉVENTION ET SANTÉ – DOTATIONS 2020

Mme MAURIN – Afin de veiller sur les Corrèziens les plus vulnérables, le Département conduit une politique de prévention et de santé publique volontariste. Nous souhaitons ainsi renforcer les solidarités territoriales en matière de santé et de prévention, garantissant une offre pour tous les Corrèziens, où qu'ils se trouvent sur le territoire.

Pour cette année 2020, les actions de prévention sont confortées, telles que les « ateliers de bien-être bébés » et les missions de planification familiale, avec la signature d'une nouvelle convention avec les 3 centres hospitaliers de Brive, Tulle et Ussel. La prescription et l'administration de l'ensemble des vaccins obligatoires ou recommandés par le calendrier vaccinal seront également assurées, avec une priorité pour les patients sans couverture sociale. Le Conseil Départemental de la Corrèze poursuivra ses actions et son engagement pour la promotion de la santé en soutenant les associations locales, notamment le Comité de Corrèze de la Ligue contre le Cancer. En partenariat avec le CFPPA (Centre de Formation Professionnelle pour Adultes) de Naves, une formation sera également proposée aux assistants maternels afin de les inscrire dans un processus de professionnalisation. Pour mener à bien l'ensemble de cette politique, nous vous proposons un budget pour la protection maternelle et infantile de 510 000 € en fonctionnement, 6 000 € en investissement, ainsi que 50 000 € de recettes de fonctionnement.

*La délibération n° 103 relative à la Santé et Prévention : Protection Maternelle et Infantile –
Prévention et Santé – Dotations 2020
est adoptée par 26 voix pour et 12 abstentions.*

RAPPORT N° 104

POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE – DOTATIONS 2020

Mme MAURIN – La protection de l'enfance est sans doute la mission la plus noble et la plus exigeante du Département. L'année 2019 a ouvert le déploiement de la nouvelle organisation de l'aide sociale à l'enfance dans le cadre du schéma départemental en faveur de l'enfance, pour permettre à nos services d'exercer leur mission de protection dans de meilleures conditions, au service des enfants et des familles les plus vulnérables.

L'année 2020 s'inscrit de nouveau dans le contexte d'un désengagement de l'Etat dans le champ de l'enfance handicapée, combiné à l'arrivée croissante de mineurs non accompagnés sur le territoire. Bouleversant l'équilibre des politiques de l'enfance, cette situation a conduit le Département à innover et proposer des actions répondant à ces nouveaux besoins : Appartements Relais Jeunes, Familles Solidaires, appels à projets pour la mise à l'abri et l'accompagnement des Mineurs Non Accompagnés (MNA). En 2020, nous poursuivrons cette politique volontariste auprès des jeunes les plus vulnérables afin de leur garantir les conditions nécessaires à leur épanouissement. Pour améliorer l'accompagnement des adolescents en grande difficulté, l'objectif sera d'optimiser et de compléter les outils alternatifs au placement : service d'accueil progressif en milieu familial, accueil de jour, lieux de vie et d'accueil, amélioration des liens avec la pédopsychiatrie.

Par ailleurs, l'externalisation d'une partie des mesures d'accompagnement à domicile permettra de garantir l'efficacité et la sécurité des accompagnements et de renforcer nos missions vers des secteurs en fort besoin, notamment la cellule de recueil des informations préoccupantes et le pôle de placement des enfants. Pour mener à bien l'ensemble de nos actions, nous mobiliserons un financement à la hauteur des enjeux, avec une augmentation du budget de plus d'1 M€, ce qui le portera à 20,4 M€.

Pour terminer, je voudrais saluer l'ensemble des personnels qui interviennent auprès de l'enfance en Corrèze. Dans un contexte rendu encore plus sensible par la crise sanitaire et le confinement, je veux remercier tous les personnels des établissements d'accueil et d'hébergement, notamment le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, les assistants familiaux, les travailleurs sociaux, les services de l'aide sociale à l'enfance et tous nos partenaires de la protection de l'enfance en Corrèze, pour leur travail remarquable.

M. LE PRESIDENT – Nous passons au vote.

*La délibération n° 104 relative à la politique de Prévention et de Protection de l'Enfance –
Dotations 2020
est adoptée par 26 voix pour et 12 abstentions.*

RAPPORT N° 105

POLITIQUE DE PRÉVENTION ET ACTIONS SOCIALES – DOTATIONS 2020

Mme PADILLA-RATELADE – Avec les 12 Maisons de la Solidarité Départementales réparties sur tout le territoire, le Département conduit une action sociale de proximité, au plus près des Corrèziens, qui prend tout son sens dans la période que nous connaissons.

Cette année encore, nous nous attacherons à consolider cette offre de services de proximité et à poursuivre l'amélioration de la qualité du service au public, notamment à travers les objectifs suivants : formaliser l'accueil, l'information et l'orientation du public, mieux prendre en compte les parcours individuels des personnes, renforcer les liens avec les partenaires afin de fluidifier les parcours, coordonner et adapter nos actions. Nous vous proposons un budget de 332 500 €.

M. LE PRESIDENT – Nous passons au vote.

*La délibération n° 105 relative à la politique de Prévention et Actions Sociales –
Dotations 2020
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 106

PLAN « AMBITIONS SANTÉ CORRÈZE »

Mme PADILLA-RATELADE – Offrir à tous les Corrèziens, quel que soit leur lieu d'habitation, l'accès à des soins de santé de qualité est l'objectif de notre plan « Ambitions santé Corrèze », adopté il y a un peu plus d'1 an. Ce plan s'articule autour de 3 axes : un Centre Départemental de Santé « Corrèze Santé », projet innovant pour une médecine de proximité avec 2 antennes déjà ouvertes fin 2019 et de nouvelles ouvertures programmées pour 2020 ; un plan de soutien au projet d'implantation des maisons et pôles de santé pluridisciplinaires en Corrèze, constitué d'aides à l'investissement accordées à la collectivité sous la forme d'une subvention maximum de 20 % du coût des projets, plafonnée à 100 000 € ; les mesures d'accompagnement financier des étudiants et des internes en médecine.

Pour mettre en œuvre ce plan Santé, nous vous proposons un budget de 419 000 € en fonctionnement, et 200 000 € en investissement.

M. LE PRESIDENT – Nous passons au vote.

*La délibération n° 106 relative au Plan "Ambitions Santé Corrèze"
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 107

ACTIONS EN FAVEUR DES COLLÈGES PUBLICS, DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE –
ACTIONS TRANSPORTS : ÉLÈVES HANDICAPÉS, HANDIMOBILE, JEUNESSE –
DOTATIONS 2020

Mme ROME – Notre engagement fort en faveur de la jeunesse se trouve traduit par une attention particulière envers les 25 collèges publics et les 5 collèges privés du Département. Pour mémoire, nous avons adopté, fin 2019, un budget de 2,3 M€ au titre de la dotation principale 2020 des collèges publics. Les aménagements apportés en 2019 à la règle de calcul ont permis de conforter la dotation des établissements les plus fragiles. Notre action est également visible à travers les politiques que nous avons souhaité mettre en œuvre, comme l'utilisation d'outils numériques. En cette période de confinement, le prêt de tablettes pour les élèves constitue un élément essentiel de la continuité pédagogique. Je vous propose d'affecter pour 2020 un budget de 7,3 M€ au secteur éducation jeunesse. Ce budget prend en compte les actions liées au transport adapté (transport scolaire et Handimobile), pour un montant de 2,7 M€. Une enveloppe de 400 000 € de dotations complémentaires aux collèges publics permettra notamment de participer à des actions sportives ou pédagogiques. 519 000 € seront destinés à accompagner les familles les plus modestes par l'aide à la restauration, les bourses de l'enseignement supérieur et la promotion de l'internat. Une enveloppe de 409 000 € sera consacrée aux actions en faveur de la jeunesse, notamment le partenariat avec l'ODCV (Oeuvre Départementale des Centres de Vacances) maintenu à hauteur de 328 000 €.

M. LE PRESIDENT – Nous passons au vote.

*La délibération n° 107 relative aux actions en faveur des collèges publics, de l'éducation et de la jeunesse –
Actions transports : élèves handicapés, Handimobile, jeunesse –
Dotations 2020
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 108

POLITIQUE SPORTIVE DÉPARTEMENTALE – DOTATIONS 2020

M. PETIT – Avec près de 1 000 clubs et 60 000 licenciés, la Corrèze est une véritable terre de sport. Pour 2020, je vous propose un budget de 1,7 M€ pour les projets de sportifs corréziens, professionnels ou amateurs, afin de faire reconnaître notre Département comme une destination de choix pour les sports de pleine nature. Notre mobilisation en faveur de la pratique sportive se traduira par un soutien financier important envers les 53 comités départementaux actifs que compte le Département, et les clubs, fers de lance de la pratique sportive, en allouant 1,3 M€ au soutien du mouvement sportif corrézien. Bien que l'état actuel de pandémie apporte de l'incertitude quant à la tenue de nombreux grands événements sportifs, le Département confirme son soutien aux manifestations en prévoyant 110 000 € à ce titre dans le budget 2020. Concernant les sports nature, les actions de promotion de l'opération « Corrèze Destination Trails » se poursuivront, dirigées vers un nouveau bassin de population, via une présence au Salon du marathon de La Rochelle, et seront de plus en plus tournées vers la communication digitale.

M. LE PRESIDENT – Nous passons au vote.

*La délibération n° 108 relative à la politique sportive départementale –
Dotations 2020
est adoptée par 26 voix pour et 12 abstentions.*

RAPPORT N° 109

POLITIQUE CULTURELLE DÉPARTEMENTALE – DOTATIONS 2020

M. PETIT – Notre politique culturelle départementale vise à assurer un soutien continu et un accompagnement dans les projets de toutes les structures qui, par leur dynamisme et leur créativité, font la culture en Corrèze. A ce titre, cette année encore, nous faisons le choix de maintenir notre engagement financier en consacrant une enveloppe importante de plus de 2 M€ à la politique culturelle. Plus de 630 000 € seront réservés à nos compétences obligatoires, dont 413 000 € consacrés au financement des enseignements artistiques, socle de l'éducation culturelle de la jeunesse. En affectant plus de 1 M€ à l'ensemble des acteurs culturels, nous renforçons le maillage associatif et favorisons l'équilibre territorial.

Comme en 2019, je tiens à souligner le nombre important de projets en provenance des écoles et des collèges, qui nous sont parvenus dans le cadre des ateliers artistiques. La corrélation entre la mobilisation du Département sur ce sujet et le nombre de projets est notable. 2020 constituera une année importante pour 2 des équipements culturels départementaux. Le Musée de la résistance Henri Queuille fêtera le 50^{ème} anniversaire de la disparition du plus illustre des Corrèziens. A cette occasion, la scénographie des salles de l'exposition permanente sera totalement reconfigurée et enrichie. Le Musée du Président Jacques Chirac fêtera, quant à lui, tout au long de la saison, ses 20 ans d'existence et accueillera cet été, nous l'espérons, l'arrivée d'une très belle étape du Tour de France.

M. LE PRESIDENT – Nous l'espérons tous et passons au vote.

*La délibération n° 109 relative à la politique culturelle départementale –
Dotations 2020
est adoptée par 26 voix pour et 12 abstentions.*

RAPPORT N° 110

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES – DOTATIONS 2020

Mme ROME – Les Archives Départementales ont pour mission la collecte, la conservation, le classement, la communication et la valorisation des documents. Comme tous les ans, la majorité des dépenses des Archives Départementales sera consacrée à la bonne conservation et à la restauration des documents, afin de répondre à notre mission première : les rendre accessibles aux citoyens. Parallèlement, la politique de valorisation sera poursuivie en direction du grand public. Cette année sera marquée par la réalisation d'une exposition sur le Tour de France en Corrèze, d'abord présentée aux Archives Départementales, avant d'être rendue itinérante sur le Département.

2020 verra également la mise en place d'un système d'archivage électronique, pour faire face au besoin d'intégrité, de pérennité et de sécurité que nécessite la production administrative de plus en plus dématérialisée. Parallèlement, des interventions ponctuelles continueront d'être menées dans des services pilotes du Conseil Départemental, afin de les accompagner dans la gestion de leurs documents électroniques. Pour mettre en œuvre ces projets, le budget total de 2020 est de 151 000 €.

M. LE PRESIDENT – Nous passons au vote.

*La délibération n° 110 relative aux Archives Départementales –
Dotations 2020
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 111

BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE – DOTATIONS 2020

Mme ROME – La Bibliothèque Départementale joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre d'une politique culturelle de proximité en milieu rural. Afin de continuer à fournir un service de qualité aux Corrégiens et accompagner les évolutions en cours, plusieurs actions sont prévues pour 2020 : la mise en place d'un service mutualisé d'accès aux ressources numériques pour tous les usagers corrégiens, opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2020 grâce à la mobilisation de tous nos partenaires locaux ; la finalisation de la ré-informatisation de la Bibliothèque Départementale pour disposer d'outils informatiques performants ; le renforcement de la présence culturelle du Département avec l'organisation de la 4^{ème} Nuit de la lecture en collaboration avec les Archives, qui s'est tenue le samedi 18 janvier 2020, et la relance du Festival Coquelicot pour les 3 ans à venir en partenariat avec le Département de la Creuse.

Pour 2020, le budget global en investissement est de 227 500 €, et de 48 300 € pour le fonctionnement, soit un total de 275 800 €.

M. LE PRESIDENT – Nous passons au vote.

*La délibération n° 111 relative à la Bibliothèque Départementale –
Dotations 2020
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 112

POLITIQUE DE PRÉVENTION ET ACTIONS SOCIALES.
BONS D'ACHATS POUR L'AIDE ALIMENTAIRE PENDANT LA PÉRIODE DE CONFINEMENT COVID-19

M. LE PRESIDENT – Il s'agit du second rapport sur table, consacré aux bons d'achats alimentaires.

Mme MAURIN – La crise sanitaire qui s'est installée dans le pays frappe de plein fouet, depuis plusieurs semaines, les familles les plus vulnérables disposant de très faibles ressources. Afin de répondre à l'urgence de la situation, le Conseil Départemental a décidé d'agir en faveur de ces familles, avec la mise en place de bons d'achat destinés à répondre à leurs besoins de première nécessité en leur apportant une aide financière. Ce mécanisme sera mis en place dans les Maisons de la Solidarité Départementales. Le montant proposé se situera entre 50 et 150 €, en fonction de la composition familiale et de la nature du besoin. Un montant supérieur sera étudié par dérogation si besoin. Un partenariat avec les Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) sera également mis en place et permettra l'octroi de bons d'achat d'urgence pour l'aide alimentaire pendant la période de confinement, avec un remboursement par les PEP au Conseil Départemental pour faire face aux frais d'alimentation des enfants.

M. LE PRESIDENT – Nous passons au vote.

*La délibération n° 112 relative à la politique de Prévention et Actions Sociales –
Bons d'achats pour l'aide alimentaire pendant la période de confinement COVID-19
est adoptée à l'unanimité.*



M. LE PRESIDENT – Je souhaite apporter une précision aux personnes qui nous suivent en Facebook Live. Beaucoup sont interloquées par le fait que nous ne portons pas de masques. Nous avons abordé le sujet hier, en conférence de presse, avec le Préfet. Je rappelle que le masque ne constitue qu'une mesure complémentaire de geste barrière. Il n'est pas obligatoire pour le moment, même si un certain nombre de Maires souhaitent en généraliser le port. La règle la plus élémentaire reste la distanciation sociale qui, lorsqu'elle est respectée, rend le port du masque inutile. Ce dernier ne constitue donc qu'une précaution supplémentaire. En cette période où l'ensemble des collectivités se bat pour combler les manquements de l'Etat sur le sujet, nous avons proposé des masques à l'entrée de la salle, mais chacun a préféré opter pour l'économie et privilégier la solution de la distanciation. Je rappelle que la fabrication personnelle de masques en tissu est une très bonne initiative, mais qu'elle ne constitue en aucun cas une protection contre le virus. L'Académie de Médecine recommande le port du masque, et nous encourageons bien sûr les couturières à en fabriquer. Quoi qu'il en soit, notre choix de ne pas nous équiper durant cette réunion ne traduit pas un souhait d'aller à l'encontre des directives, mais vise à montrer l'exemple de l'économie. Je rappelle que les masques FFP2 sont réservés aux actes effectués en milieu invasif.



Nous passons à présent aux rapports de la Commission de la Cohésion Territoriale, chargée de la voirie, du tourisme, de l'attractivité etc.

RAPPORT N° 201

RÉSEAUX ET INFRASTRUCTURES – DOTATIONS 2020

M. TAGUET – L'amélioration du réseau routier départemental est l'une de nos priorités car la mobilité concerne tous les Corrèziens. Avec la mise en place progressive de « Routes 4.0 », le service est plus que jamais tourné vers les besoins des usagers pour rendre les routes départementales plus sûres et encore mieux entretenues. Dès 2015, nous avons décidé d'augmenter l'enveloppe de 2 M€ pour l'investissement sur les routes, portant le budget de 12 à 14 M€ par an. En 2019, nous avons encore intensifié notre effort avec une augmentation de 2 M€ supplémentaires, portant le budget à 16 M€. Pour 2020, nous confortons cet effort d'investissement à plus de 50 M€ pour financer et préfinancer les travaux sur notre réseau routier départemental. 15,6 M€ seront mobilisés pour la modernisation de nos infrastructures et la sécurisation des conditions de circulation. 34,6 M€ seront engagés pour notre plan « Routes 2025 », avec l'entrée en phase opérationnelle de plusieurs grands projets.

Concernant le contournement de Malemort, après avoir obtenu les autorisations réglementaires de l'État et lancé, début février, la consultation pour les travaux, le chantier sera engagé à l'automne 2020. 21,6 M€ sont prévus pour réaliser cette opération importante dans notre budget. Les contournements de Noailles et Lubersac verront les études de leur avant-projet finalisées en 2020 en vue d'obtenir les autorisations administratives. Pour le contournement de Meymac, après avoir arrêté le fuseau d'études fin 2019, 2020 permettra de figer le choix du tracé en fin d'année, après une phase de concertation prévue à l'automne.

S'agissant du fonctionnement, je vous propose un budget de 5,6 M€, pour l'entretien du patrimoine, du matériel et la gestion du service hivernal.

Au total, ce sont donc 55,8 M€ que nous proposons d'affecter pour 2020 au réseau routier départemental.

Mme VALLÉE – Concernant les grandes opérations, l'appel d'offres a-t-il déjà été lancé et a-t-il abouti, afin d'assurer un démarrage des travaux à l'automne ? Qu'en est-il des études d'avant-projet pour Noailles et Lubersac : sont-elles suffisamment avancées pour pouvoir être déposées réglementairement ? Enfin, concernant l'étude préliminaire de Meymac, la concertation pourra-t-elle se tenir à l'automne comme prévu ? Les réponses à ces questions me semblent très importantes pour la continuité et le développement économique du territoire. Nous aimerions, par ailleurs, connaître en détail la liste des routes en réfection et des ouvrages d'art car nous ne disposons d'aucune carte.

M. LE PRESIDENT – Cette liste devra vous être fournie rapidement.

Mme VALLÉE – Je terminerai en saluant l'effort consacré à l'acquisition de matériel et engins. Nous avons signalé l'an dernier que ce budget était trop faible et applaudissons la hausse constatée pour cette année.

M. LE PRESIDENT – Vous avez raison de rappeler les années d'impasse concernant le matériel. Le plan « Routes 4.0 » maintiendra un effort conséquent sur le sujet. Concernant votre question sur la concertation, c'est essentiellement Lubersac qui se trouvera impactée par le rallongement du délai. Meymac ne devrait normalement connaître aucune incidence. Pour ce qui est de Malemort, les marchés ont été repoussés d'une semaine : ils devaient être rendus le 7, mais le seront finalement le 13. Nous disposerons donc d'une meilleure visibilité dès la semaine prochaine.

M. TAGUET – Concernant l'investissement, la réorganisation de nos services, visant à consulter davantage notre personnel et œuvrer ainsi au plus près du terrain, avait généré une mise en attente, afin d'éviter d'acheter un matériel inapproprié. Un plan pluriannuel de 3 ans a ainsi pu être établi et répond désormais avec précision aux besoins de nos agents.

M. LE PRESIDENT – Nous passons au vote.

*La délibération n° 201 relative aux Réseaux et Infrastructures –
Dotations 2020
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 202

TOURISME –

DOTATIONS 2020 ET CONVENTION DE PARTENARIAT CORRÈZE TOURISME

Mme DUMAS – Nous avons adopté en février le projet stratégique « Ambition Tourisme » qui fixe notre feuille de route à 3 ans. Avec le vote de ce budget, nous entrons dans la première année de mise en œuvre de cette politique. Cependant, au vu des circonstances actuelles et de l'impact de l'épidémie Covid-19 sur le secteur du tourisme, il est bien évident que nous serons amenés à adapter ce plan d'actions pour coller au plus près des besoins des professionnels. Notre soutien à la filière sera essentiel, de même que la concertation étroite avec les échelons locaux et régionaux avec lesquels nous partageons la compétence tourisme. La concertation, qui était déjà une nécessité, devient cruciale en cette période de crise. Dès le début de cette dernière, nous nous sommes positionnés en relation étroite avec les offices de tourisme et la CCI (Chambre de Commerce et d'industrie) aux côtés des prestataires touristiques. Au-delà de cette première phase de conseil et d'accompagnement d'urgence, « Corrèze Tourisme » doit réfléchir à la mise en place d'actions permettant d'aider les professionnels à avancer et à préparer la reprise malgré l'incertitude. Dès que la situation sanitaire le permettra, il s'agira de réviser le plan de promotion en concertation avec les partenaires, pour le concentrer sur des objectifs de conversion et de consommation, tout en accompagnant l'adaptation de l'offre aux nouvelles attentes des consommateurs. C'est dans ce contexte, qui demande une vigilance particulière et une adaptation de nos actions pour être au plus près des besoins du terrain que je vous propose d'affecter une enveloppe globale de 1 177 000 € à notre politique du tourisme 2020.

Mme VALLÉE – Pour mémoire, nous avons voté contre le schéma lors de la dernière Assemblée plénière. Compte tenu de la stabilité du montant alloué à cette politique, nous nous abstiendrons sur la déclinaison de ses objectifs.

M. LE PRESIDENT – Nous passons au vote.

*La délibération n° 202 relative au Tourisme –
Dotations 2020 et convention de partenariat Corrèze Tourisme
est adoptée par 26 voix pour et 12 abstentions.*

RAPPORT N° 203

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE – PROGRAMMATION 2020

Mme ROME – Mis en œuvre depuis 2 ans, notre programme « Corrèze 100 % fibre 2021 » permettra de garantir à tous les Corrèziens l'égal accès aux nouvelles technologies, et permettra à la Corrèze de devenir le premier Département rural à être entièrement équipé par la fibre. La pertinence du choix effectué en 2016 par le Conseil Départemental, consistant en une accélération du 100 % fibre et en une capacité à le financer puis le réaliser, n'est plus à démontrer. Le contexte sanitaire actuel montre bien l'importance pour chaque citoyen et chaque entreprise de pouvoir bénéficier d'un accès Internet de qualité, aussi bien pour des besoins personnels que professionnels. Au 1^{er} mars 2020, 2 825 logements ou locaux étaient éligibles à la fibre et le réseau recensait déjà 706 abonnés, soit près de 30 % de commercialisation en quelques mois. 2020 et 2021 seront consacrés à la mise en commercialisation du réseau réceptionné, qui se poursuivra jusqu'à la fin du programme. Pour 2020, c'est un budget de 1,6 M€ que je vous propose, au titre du programme « 100 % fibre 2021 ». Outre le réseau fibre, le Conseil Départemental n'oublie pas qu'un réseau mobile de qualité constitue également un enjeu de développement majeur pour notre territoire. Une enveloppe de 120 000 € permettra de terminer les programmes d'amélioration du réseau mobile sur les centres-bourgs et sur 1 300 sites stratégiques, et de nouveaux sites sont attendus pour 2020 au titre du programme "New Deal". Le programme de développement des infrastructures s'accompagne d'un programme de développement des usages et services numériques sur l'ensemble du Département. Compte tenu de la période de confinement, le lancement des actions a été différé, mais certaines pourraient cependant démarrer avant l'été. C'est dans cet esprit de partage, d'engagement et d'entraide, que le Département a proposé à l'ensemble des Corrèziens, dès le 27 mars, une plateforme d'échanges de services durant la période de confinement. Le site web « entraide-corrèze.fr » met ainsi en relation ceux qui ont besoin d'une aide essentielle (courses, garde d'enfants...), et ceux qui peuvent apporter leur soutien dans le respect des règles de confinement.

Mme VALLÉE – Nous constatons une très forte hausse du budget, justifiée par le déploiement du 100 % fibre, dont nous aimerions connaître les évolutions de calendrier compte tenu du confinement. Je rappelle que, concernant les entreprises, certaines pénalités de retard pourraient ne pas être appliquées, comme le demande le Gouvernement. Par ailleurs, un état du déploiement devait être dressé ce jour. Enfin, je souhaite revenir sur l'importance des négociations à mener avec les opérateurs qui déploient la fibre sur les zones AMII, pour que les villages et hameaux situés en frange soient également desservis et ne se retrouvent pas dans des zones blanches.

M. LE PRESIDENT – Le sujet des franges de zones AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement) nous préoccupe tous. Orange et SFR ne conçoivent pas le déploiement en 100 % fibre comme nous, qui nous préoccupons d'abord des lieux les plus reculés et les plus faibles en débit et qui souhaitons équiper tous les locaux, sans exception. Le fonctionnement des opérateurs est de ne répondre que sur demande. Un travail devra donc être réalisé pour que les habitants de hameaux formulent des demandes assez tôt.

Mme VALLÉE – Ce n'était pas le sens de ma question. Dans les franges, il serait plus judicieux, à certains endroits, de confier le déploiement au Département.

M. LE PRESIDENT – Nous sommes d'accord et je confirme que ces endroits ont été traités, mais pas systématiquement. Il n'y a pas de génération spontanée. Les prises posées par nos soins doivent nous être payées par Orange ou SFR. Le Département et l'ensemble des collectivités sont d'accord pour amener la fibre au-delà de la mission qui est la leur, et nous l'avons d'ailleurs déjà fait, notamment avec le Lot, la Haute-Vienne, la Dordogne et le Cantal. Mais il est plus facile de travailler avec nos collègues départementaux, qu'avec Orange et SFR. Vous avez donc raison de vous inquiéter du sujet car, les négociations n'aboutissant pas, certains endroits risquent de se retrouver délaissés alors que le village voisin sera équipé.

RÉUNION DU 10 AVRIL 2020

Le problème de la zone AMII résulte d'une préemption basée sur la rentabilité, tandis que nous nous chargeons des lieux plus compliqués et retirés. Nous sommes prêts à réaliser le déploiement en zones AMII, mais cela devra passer par des secteurs larges permettant une mutualisation des prises, qui deviendront alors publiques. Si les prises devaient basculer en mode privé, et que l'opérateur récupère l'abonnement, elles devront alors nous être remboursées. Or, le coût réel d'une prise dans ce type de zone est bien supérieur à celui des prises posées en milieu urbain : nous sommes plus proches des 2 000 € que des 500 € habituels.

Sur ce sujet, je voudrais saluer l'ensemble des entreprises, des techniciens et des opérateurs qui travaillent sur le terrain. Internet tient bon et avoisine les 70 % du potentiel global. Certains sites ont diminué la définition de leurs propres vidéos pour dégager de la bande passante, le réseau n'est pas tombé. La téléphonie mobile, quoique perfectible, est désormais opérationnelle, elle aussi. Je suis conscient de la différence de confort creusée entre ceux qui disposent de ces avancées et ceux qui n'en bénéficient pas. C'est pour cette raison que l'Assemblée des Départements de France a pris une position claire, hier, visant à demander une reprise des raccordements fibre et autres branchements sur l'ensemble de ce secteur. Certaines communes disposent aujourd'hui d'un point de branchement optique, mais ne trouvent aucun opérateur pour venir faire le raccordement.

Par ailleurs, je vous avais annoncé qu'un point serait effectué ce jour sur le THD, car une réunion des nouveaux maires était prévue pour le 18 avril, et parce nous avons rencontré nos entreprises opératrices hier, afin d'affiner le calendrier. Axione nous a annoncé une fin de mission pour le mois de mai, la crise actuelle leur ayant permis d'abaisser leur retard à trois mois. EHTP (Entreprise Hydraulique de Travaux Publics) nous a présenté également un calendrier à fin mai. Dans tous les cas, les missions devront être bouclées en 2020, car, en 2021, le marché aura atteint les 4 ans et sera donc terminé. En collaboration avec Corrèze tourisme et Monsieur le Préfet, nous avons décidé de faciliter l'hébergement des entreprises en proposant des solutions d'accueil pour les employés. Les centres touristiques seront mobilisés dès leur ouverture, dans le respect de la distanciation sociale si elle continue de s'imposer, pour recevoir non des touristes, mais des travailleurs. Nous avons accordé un mois de plus à ces entreprises. Un point sera effectué de nouveau le 13 mai, afin de vérifier la consolidation des calendriers. Certains Départements ayant pris la décision de suspendre le déploiement, nous avons vu notre capacité d'étude augmenter, car de nombreuses entreprises avaient placé leurs bureaux en télétravail. Pour être franc, je pensais tenir un tout autre discours aujourd'hui. J'espère que les promesses qui nous ont été faites ne constituent pas des tours de manche. Si les raccordements reprennent, nous disposons d'ores et déjà de 7 plaques terminées, que de nombreux opérateurs sont prêts à traiter. Il s'agit donc d'une bonne nouvelle, mais qui reste surprenante.

Si nous pouvons continuer à faire avancer les travaux en Corrèze, c'est parce que nous avons effectué un choix fort dans ce marché, consistant à acheter la fibre et les poteaux. Le matériel nécessaire est donc à disposition et permet une poursuite du déploiement, ce qui n'est pas le cas pour d'autres syndicats, qui travaillent en flux tendu. Nous avons fait le choix de cette anticipation pour éviter toute pénurie de matériel lorsque les demandes commenceraient à affluer, elle nous permet aujourd'hui de continuer à œuvrer. Nous ne plaçons aucune pression sur les entreprises, mais les invitons à réaliser ce qu'elles pensent faisable tout en respectant la sécurité de leurs employés. En revanche, nous avons insisté davantage auprès des bureaux d'études, que nous savions capables de continuer à avancer grâce au télétravail. Ces derniers ont accepté de déplacer le matériel informatique dans les domiciles de leurs employés. Résultat : une entreprise qui devait au départ honorer 7 livrables en a finalement réalisé 13.

Eu égard à toutes ces données, je reste prudent sur le bilan fibre et attendrai la sortie de crise pour vous le communiquer, en lien avec les intercommunalités, lors de la réunion avec les nouveaux élus. Si les élections sont reportées, un point sera effectué dès que nous disposerons d'informations fiables.

*La délibération n° 203 relative à l'Aménagement Numérique du Territoire –
Programmation 2020
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 204

BÂTIMENTS ET MOYENS GÉNÉRAUX – DOTATIONS 2020

M. TAGUET – L'élaboration en 2019 du plan pluriannuel sur l'ensemble du patrimoine immobilier permet de poursuivre une démarche structurante et globale sur les 108 sites composant le patrimoine bâti du Département.

En 2020, l'effort portera tout particulièrement sur la modernisation des équipements au regard des nouveaux besoins tout en respectant les aspects réglementaires et énergétiques.

Concernant les investissements, nous prévoyons une enveloppe de 4 M€, dont 1,7 M€ sera réservé aux collèges publics, 1,2 M€ à la modernisation des autres bâtiments départementaux, 531 000 € sont prévus pour les sites touristiques, culturels, sportifs et les centres de vacances, 575 000 € vont permettre l'acquisition de véhicules légers dont une vingtaine électriques, le renouvellement de matériel et autres équipements.

Concernant le budget de fonctionnement, nous prévoyons une enveloppe de 5,2 M€, répartis entre les bâtiments départementaux, les affaires juridiques et les assurances, ainsi que les moyens généraux dédiés au fonctionnement de notre collectivité. En parallèle, 1,3 M€ de recettes sont prévus pour les loyers et charges générés par le patrimoine départemental.

M. LE PRESIDENT – Nous passons au vote.

*La délibération n° 204 relative aux bâtiments et moyens généraux –
Dotations 2020
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 205

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE RELATIVE AUX SYSTÈMES D'INFORMATION DE LA COLLECTIVITÉ –
DOTATIONS 2020

Mme DUMAS – Avec la mise en œuvre de notre feuille de route numérique 2019/2021, la dématérialisation, la relation usagers et la gestion de données demeurent, pour l'année 2020, nos 3 programmes phares, qui vont permettre de poursuivre le passage de la collectivité au numérique. Cette transformation numérique est un défi managérial et technologique important pour notre administration, puisqu'elle place l'utilisateur au centre de nos préoccupations, tout en mettant en avant une volonté de mutualisation de nos actions avec les différentes entités corréziennes. Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, nous engageons une enveloppe de 2,3 M€ en investissement. Au titre du fonctionnement, une enveloppe de 1,7 M€ est prévue, à périmètre équivalent à 2019, ce qui correspond à une économie de 3 % réalisée sur la téléphonie mobile et les gains obtenus grâce à la dématérialisation.

Mme VALLÉE – Nous nous abstenons sur le sujet, dans l'attente de savoir si tous les outils numériques mis en place pour la collectivité ont permis aux agents d'effectuer du télétravail sans difficulté et dans de bonnes conditions sur l'ensemble de la période. Nous attendons également un retour sur l'utilisation effective des tablettes par les collègues.

M. LE PRÉSIDENT – Je peux faire ce retour de suite, inutile d'attendre la fin du confinement au risque d'essayer une révolution. L'utilisation de ces tablettes traduit celle qu'en font les professeurs au quotidien : ils ne s'en servent pas. Consigne a été passée dès le jeudi, à tous les principaux de collèges, de fournir les tablettes aux élèves, afin qu'ils soient équipés durant le confinement. Or, ils se sont surtout empressés de ne pas les distribuer. Sur 7 000 tablettes, seules 300 ont été utilisées. Nous leur avons donc proposé de venir les récupérer.

Concernant les outils dédiés au télétravail, vous avez raison : nous sommes tous dans l'attente d'un bilan de l'expérience, mais pas en provenance de la Direction de la Modernisation et des Moyens. Il a été demandé à l'ensemble des directeurs, une fois que l'urgence aura été gérée, de réfléchir sur deux points : un plan de relance et une proposition d'adaptation numérique de notre mode de fonctionnement axée sur un développement du télétravail. Ce dernier constitue l'un des choix politiques de notre mandat. Je signale que le télétravail a été restauré dans des centres techniques départementaux. J'insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de dégraisser du personnel. La transformation digitale et numérique de la collectivité, comme celle de toutes les entreprises, devra forcément être mise en œuvre, mais les ressources humaines devront être utilisées de façon rationnelle : les personnes n'ayant plus à intervenir sur des dossiers à cause du télétravail devront être envoyées sur le terrain, pour éviter que les 30 à 40 % d'individus se trouvant en fracture numérique ne se retrouvent isolés et oubliés. Pour exemple, la déclaration URSSAF (Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales) est devenue 100 % numérique. Si nous ne disposons pas de Maisons du Département ou de syndicats professionnels pour apporter leur aide aux Corréziens dans l'élaboration des déclarations, nombre d'entre eux ne pourraient plus les effectuer. Nous devons vivre avec notre temps et pouvoir répondre à l'évolution des comportements, de plus en plus tournés vers le numérique.

Autant être clair : je partage votre souhait d'abstention. Je pense que nous devons changer nos méthodes de travail. La crise du Coronavirus s'accompagnera d'une remise en question profonde de notre société. Encore faudra-t-il l'accepter. Je souhaite vivement que nous menions une réflexion sur notre propre fonctionnement. Pour exemple, des réunions ADF nous contraignent parfois à nous rendre à Paris pour seulement 2 heures. Nous avons pris aujourd'hui, dans cette Assemblée plénière, des décisions bien plus importantes que la moyenne, sans que personne ne se déplace. Cela a un impact carbone, un impact sur le temps consacré aux trajets, etc.

Nous avons véritablement besoin de revoir nos pratiques à la lumière des événements, tout en gardant à l'esprit une priorité essentielle : l'humain et sa dimension relationnelle. Il s'agira de trouver le bon équilibre et il ne sera alors plus recevable d'essayer des réponses du type : « Ce n'est pas possible ». Je suis sidéré par tout ce que nous pensions impossible hier, et qui se révèle tout à fait faisable aujourd'hui.

La délibération n° 205 relative à la politique départementale relative aux systèmes d'information de la collectivité – Dotations 2020 est adoptée par 26 voix pour et 12 abstentions.

RAPPORT N° 206

AIDES AUX COLLECTIVITÉS – DOTATIONS 2020

M. PETIT – Fidèle à ses engagements, le Département, premier financeur des collectivités locales, souhaite en 2020 conforter son rôle d'acteur de proximité pour le développement des territoires ruraux. Nous allons donc poursuivre dans la continuité notre politique d'aides aux collectivités par la construction d'une nouvelle phase de contractualisation 2021/2023. Il en sera de même pour l'effort financier de 40 M€ pour cette nouvelle période. Ainsi, jusqu'à 2020 et pour 3 ans supplémentaires (2021/2023), la politique des aides aux collectivités va se poursuivre dans la continuité, sur la base des critères des 4 dispositifs actuels : la dotation voirie, l'aide à l'adressage, l'aide aux projets eau-assainissement pour la période 2019/2021, le dispositif contractuel triennal. Concernant ce dernier, les contrats 2018/2020 dont les dossiers seront finalisés en 2020 pourront être examinés lors des différentes réunions de la Commission Permanente. Pour la période 2021/2023, le recensement des nouveaux projets sera effectué cette année en concertation avec les élus locaux pour leur permettre de bénéficier rapidement d'une visibilité sur les engagements du Département. Nous proposons, par ailleurs, de reconduire à l'identique pour 2020, le dispositif exceptionnel de dotation de solidarité communale au profit des communes rurales. Afin de permettre la mise en œuvre de l'ensemble de ces dispositions, le montant total mobilisé pour l'année 2020 sera de 16,1 M€.

Mme VALLÉE – Vous souhaitiez préparer la nouvelle contractualisation dès le printemps, mais une partie des élections sera reportée au mois d'octobre. Il ne me semble donc pas très judicieux de lancer cette phase maintenant, puisque les conseils municipaux n'auront pas encore été renouvelés. J'espère que votre programmation saura en tenir compte.

M. LE PRÉSIDENT – Cette remarque est pleine de bon sens et nous l'approuvons. Nous procéderons par avenants pour l'année 2020, et préparerons la contractualisation 2021/2023 à partir de l'automne. Il en sera de même pour l'ingénierie, ou le budget participatif en direction des collèges. Il est vrai que les élections risquent fort d'être reportées à l'automne, tout comme le premier tour que nombre de collectifs d'élus souhaitent faire annuler. Ma certitude, dès le début, est qu'il aurait mieux valu élire les Maires. S'arrêter ainsi en plein milieu du parcours, avec de surcroît un Gouvernement approximatif, constitue une prise de risque.

*La délibération n° 206 relative aux aides aux collectivités –
Dotations 2020
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 207

POLITIQUE DE L'HABITAT – DOTATIONS 2020

Mme DUMAS – En 2019, l'ensemble des actions menées en faveur de l'habitat a répondu aux attentes de nombreux particuliers, avec 535 dossiers accompagnés par le Département. Les bailleurs sociaux ont été souvent soutenus par la construction et la réhabilitation de 474 logements. Le Département travaille, par ailleurs, en partenariat avec les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) dans la mise en place des opérations programmées de l'amélioration de l'habitat et des programmes locaux. L'ensemble de nos interventions seront ainsi reconduites en 2020. De plus, dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées, nous maintenons nos dotations financières à hauteur de 681 000 €. Nous confirmons notre partenariat avec les 3 services « Habitat Jeunes » gérant 209 places, que nous accompagnerons à hauteur de 180 000 €. Au total, ce sont 2 M€ en investissement et 771 000 € en fonctionnement qui seront affectés à la politique habitat en 2020.

Mme VALLÉE – Nous regrettons les faibles crédits alloués au maintien à domicile des personnes âgées.

M. LE PRESIDENT – Il ne s'agit pas de faibles crédits, mais d'une reconduction de ceux qui n'ont pas été utilisés l'année dernière. Étant donné que nombre de personnes âgées repoussent ou refusent les travaux dans leurs logements, je pense que les sommes prévues seront suffisantes. Cependant, lors du plan de relance, les services seront invités à prévoir une ouverture de crédits en cas de besoin. Ce dernier ne sera nullement remis en cause. La dotation actuelle résulte donc seulement d'un ajustement par rapport aux travaux effectivement réalisés l'an dernier et aux dossiers en cours.

Mme VALLÉE – Certes, mais les dossiers sont difficiles à monter, et les personnes formulent souvent des demandes dans l'urgence. Cela explique peut-être le faible nombre de démarches.

M. LE PRESIDENT – Il est prévu de questionner les modalités de constitution de dossier, car nous passons souvent après d'autres institutions, comme l'Anah (Agence nationale de l'habitat).

Mme VALLÉE – En cas de travaux urgents, les usagers ne peuvent pas attendre.

M. LE PRESIDENT – Cela est vrai pour les personnes victimes d'accidents de la vie, qui entrent désormais dans le public considéré, mais pas pour les personnes âgées qui traînent à prendre une décision. Une aide conséquente est prévue pour aménager les logements : le plafond est fixé à 5 000 €, auxquels s'ajoutent le concours de l'Anah et d'autres aides sociales, ce qui permet de couvrir les frais à 80 %. Mais les résidents doivent aussi savoir anticiper leurs besoins. Cela dit, nous réviserons les modalités de demandes pour les rendre plus souples.

*La délibération n° 207 relative à la politique Habitat –
Dotations 2020
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 208

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE –
DOTATIONS 2020

M. TAGUET – Préserver l’environnement, renforcer le développement économique, tout en confortant la qualité et le cadre de vie, tels sont les objectifs de notre politique départementale 2020. Notre programme « Corrèze Transition Ecologique » permet d’animer cette politique sur le territoire corrézien et de réaliser le suivi de l’évolution de la politique départementale qui porte sur 6 thématiques :

- la valorisation des énergies renouvelables et des mobilités durables, notamment avec la SEM (Société d’Economie Mixte) Corrèze Énergies Renouvelables ;
- la préservation de la biodiversité des espaces naturels. En 2020, le Département inaugurera la Réserve Départementale de Biodiversité à Argentat-sur-Dordogne et poursuivra l’animation des sites Natura 2000 dont il a la charge ;
- l’adaptation de l’agriculture et la promotion d’une alimentation de qualité, notamment en accompagnant les programmes de circuits courts et en favorisant la rencontre entre les producteurs et les acheteurs publics ;
- la protection de l’environnement et du cadre de vie avec tous nos partenaires, à travers notamment des actions d’éducation ou des opérations en faveur de l’environnement ;
- l’accompagnement de l’économie vers la transition écologique, notamment avec un plan d’action partenarial pour la sobriété et l’efficacité énergétique des entreprises ;
- la protection de la ressource en eau et la gestion des usages avec tous nos partenaires corréziens.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, je vous propose un budget global de 4,5 M€ : 3,4 M€ pour l’investissement et 1,1 M€ pour le fonctionnement. Nous enregistrons en parallèle des recettes à hauteur de 1,2 M€.

M. LE PRESIDENT – Nous passons au vote.

*La délibération n° 208 relative à la politique départementale de la Transition Ecologique –
Dotations 2020
est adoptée à l’unanimité.*

RAPPORT N° 209

DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES 2020

M. ARFEUILLERE – Notre politique de promotion du territoire se poursuivra en 2020, avec notamment le développement « d'Origine Corrèze », et la présence renforcée du Département sur les grandes manifestations aux salons d'envergure. Pour conforter la créativité économique de notre département, nous poursuivrons également la promotion de nos produits issus de l'agriculture à travers les comices agricoles ou autres évènements, l'accompagnement du développement des exploitations agricoles, notre participation à l'aéroport Brive Vallée Dordogne, et les engagements pris aux côtés des entreprises sur les subventions et avances remboursables. Avec 1,6 M€ de crédits de fonctionnement et 500 000 € en investissement, l'année 2020 confirmera notre volonté de continuer à nous mobiliser pour la Corrèze, son développement et son attractivité.

M. LE PRESIDENT – Nous adapterons bien sûr nos apports à la réalisation effective des manifestations. Si les comices n'ont pas lieu, nous ne verserons pas d'aide et reporterons les crédits sur d'autres sujets.

*La délibération n° 209 relative au développement et attractivité des territoires 2020
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 210

**PARTENARIAT QUALYSE – CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CORRÈZE :
AVENANT N° 2**

M. LE PRESIDENT – Il s'agit du troisième rapport additif sur table.

Mme ROME – Par convention d'objectifs 2018/2019, le Département s'est engagé à soutenir financièrement plusieurs actions du syndicat mixte QUALYSE. L'année 2020 verra la fin des activités de lutte contre le moustique tigre qui ont été transmises aux Agences Régionales de Santé, mais également la fin du suivi de la qualité des eaux de rivière qui relève désormais des agences de l'eau. Toutefois, dans le contexte de l'urgence sanitaire liée au Covid-19, le Ministère de la Santé a confirmé le 6 avril que tous les laboratoires pourront participer à l'effort national de dépistage s'ils disposent des équipements et des personnels nécessaires. QUALYSE, accrédité par le COFRAC et agréé par le Ministère de l'Agriculture, est en mesure de délivrer de telles prestations. Il est donc proposé à notre Assemblée la signature d'un avenant n° 2, destiné d'une part, à prolonger en 2020 la convention d'objectifs intervenue avec QUALYSE et, d'autre part, à rajouter les actions relatives à l'accompagnement du développement des tests de sérologie pour la lutte contre le Covid-19, pour un montant de 76 680 € TTC. Je précise que les autres actions relatives à l'hydrologie et à l'environnement, à la santé animale et à la qualité des aliments, seront poursuivies, portant le montant total de la contribution financière du Département à 393 206 € TTC.

M. LE PRESIDENT – Nous passons au vote.

*La délibération n° 203 relative au partenariat QUALYSE –
Conseil Départemental de la Corrèze : avenant n° 2
est adoptée à l'unanimité.*

Avant de clore cette séance, je voudrais que nous effectuions une motion orale pour demander à la Poste de rouvrir ses boîtes aux lettres, de relever le courrier, et d'établir une répartition géographique homogène des bureaux ouverts. Il n'est pas recevable de se cacher derrière la nécessité de désinfection pour garder des portes fermées. Le recours à une société de nettoyage n'est pas une obligation. Objet se retrouve sans bureau de poste.

M. COMBES – (...Intervention inaudible...)

M. LE PRESIDENT – Il est vrai que les timbres peuvent être achetés et imprimés numériquement, mais il faut disposer d'Internet et du matériel nécessaire.

Je vous remercie tous pour votre présence et vous demande de bien vouloir sortir un par un pour respecter les règles de distanciation sociale. Je vous souhaite à tous bon courage.

La séance est levée.

